



Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement



Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures





Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement



Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures





Table des matières

Avant-propos conjoint de M. Piebalgs, commissaire européen, et de M. Maystadt, président de la BEI	4
Message conjoint des coprésidents du comité de pilotage	6
Message du président du comité de gestion	8
Fonctionnement et gouvernance	10
Objet et mécanisme du Fonds	11
Structure de gouvernance	12
↳ Le comité de pilotage	12
↳ Le comité de gestion	13
↳ Le groupe des bailleurs de fonds	14
↳ Le gestionnaire du Fonds	14
↳ Le secrétariat du Fonds	14
↳ Critères d'admissibilité et procédure de demande de subvention	14
Traitement des demandes de subvention et des projets d'investissement	16
Résultats opérationnels du Fonds fiduciaire pour les infrastructures	18
Vue d'ensemble 2007-2010	19
↳ Situation géographique des opérations de subvention approuvées	19
↳ Récapitulatif des résultats opérationnels 2007-2010	20
↳ Liste des opérations de subvention approuvées sur la période 2007-2010	21
↳ Opérations de subvention ayant reçu une approbation de principe	24
↳ Ventilation des opérations approuvées par type de subvention	24
↳ Effet de levier ou multiplicateur	25
↳ Ventilation des opérations approuvées par région	26
↳ Ventilation des opérations approuvées par communauté économique régionale	26
↳ Total des décaissements sur la période 2007-2010	27
Le FFI en 2010	28
↳ Opérations de subvention approuvées en 2010	28
↳ Opérations de subvention ayant reçu une approbation de principe en 2010	44
Opérations de subvention achevées	47
Perspectives pour 2011	51
Point sur les opérations de subvention du FFI approuvées avant 2010 et en cours de réalisation	52
Annexes	60
↳ États financiers certifiés	61
↳ Liste des donateurs, de leurs représentants et des contributions reçues au 31 décembre 2010	71
↳ Composition du comité de pilotage	72
↳ Groupe des bailleurs de fonds	74
↳ Liste des pays africains admissibles	75
↳ Communautés économiques régionales africaines	76
↳ Liste des acronymes	78
↳ Contributions au rapport annuel et remerciements	79



Avant-propos conjoint de M. Piebalgs, commissaire européen, et de M. Maystadt, président de la BEI

2010 a été une très bonne année pour le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (« le FFI », « le Fonds fiduciaire » ou « le Fonds »). Créé en 2007, le Fonds est passé à la vitesse supérieure l'an dernier, avec de nombreuses réussites dans plusieurs secteurs clés. Celles-ci, mises en lumière et présentées en détail dans le présent rapport annuel, concernent surtout le volume de l'activité, le caractère innovant des projets et la participation de nouvelles institutions financières à leur financement.

Le Fonds fiduciaire fait partie d'un dispositif financier innovant conçu pour accroître l'impact des aides non remboursables fournies par les donateurs en les combinant à des financements à long terme d'institutions financières, ce qui permet de renforcer l'efficacité de ces aides et de ces prêts, et de rendre certains projets bancables, mais aussi durables sur le plan environnemental et social. La politique de l'Union européenne en

faveur du développement s'appuie de façon croissante sur des modes de financement innovants, à un moment où les budgets nationaux amoindris ne peuvent plus être une source suffisante de financement de l'aide.

Le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures est l'une des réponses de l'UE au défi posé par les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et à l'adoption, par le Conseil européen en 2005, de la stratégie de l'UE pour l'Afrique, qui a abouti à la mise en place de plusieurs partenariats UE-Afrique spécifiques. Parmi ceux-ci figure le partenariat pour les infrastructures, qui vise à doter l'Afrique d'infrastructures plus modernes et durables afin de favoriser l'intégration régionale, facteur clé du développement du continent. Le Fonds fiduciaire a donc été conçu en 2007 pour devenir le principal instrument de l'UE pour le financement et la mise en œuvre de projets d'infrastructures de dimension régionale en Afrique.



En septembre 2010, l'UE a réaffirmé son engagement en faveur des OMD et de ses partenariats avec l'Afrique lors du sommet des Nations unies, à New York. Elle a ainsi souligné le rôle central des infrastructures pour ce qui est d'améliorer la compétitivité, de faciliter les échanges commerciaux nationaux et internationaux et de renforcer l'intégration du continent dans l'économie mondialisée.

Les crises mondiales, de l'alimentation, des combustibles fossiles et de la finance, survenues en 2009 ont sensiblement ralenti la croissance de l'Afrique subsaharienne, qui est passée d'environ 6,5 % au cours de la période 2004-2008 à 2,8 % en 2009. Heureusement, la région est en train de rebondir, avec un taux de croissance qui, de 4,9 % en 2010, devrait atteindre 5,5 % en 2011. Cela étant, pour retrouver la dynamique des efforts nécessaires pour atteindre les OMD, l'Afrique subsaharienne a besoin d'une croissance plus forte et

de nouveaux investissements en infrastructures. À ce jour, il est prévu d'investir 2,2 milliards d'EUR dans des infrastructures régionales grâce à un panachage direct avec 175 millions d'EUR d'aides non remboursables apportées par le Fonds (effet de levier de 13 pour 1), qui a également fourni un complément de ressources de 34 millions d'EUR pour financer la phase préparatoire d'autres projets d'infrastructures.

Dirigé par un comité de pilotage composé de membres européens et africains, et géré par la Banque européenne d'investissement, le Fonds fiduciaire est un exemple réussi d'instrument intégré de l'UE combinant des aides du Fonds européen de développement et des États membres de l'Union avec des prêts d'institutions financières sélectionnées ; nous sommes déterminés à le voir contribuer encore davantage à l'intégration régionale en Afrique.



*Lluís Riera
directeur, Politique de développement,
direction générale
Développement et relations
avec les pays ACP
Commission européenne*

*Aboubakari Baba-Moussa
directeur,
Infrastructures et énergie
Commission de l'Union africaine*

Message conjoint des coprésidents du comité de pilotage

Le comité de pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures oriente la stratégie et assure la supervision générale des instruments du partenariat, notamment du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures. Ce comité est composé à parité de représentants de l'Union européenne et de l'Union africaine.

Nous sommes très satisfaits des résultats opérationnels de 2010, qui reflètent une croissance impressionnante par rapport à 2009, ainsi que de la mise en œuvre de plusieurs priorités que le comité, lors de sa dernière réunion à Tunis en avril 2010, avait recommandée au Fonds fiduciaire.

Nous saluons l'arrivée de la Banque africaine de développement (BAD) parmi les membres de plein exercice du groupe des bailleurs de fonds. Les questions juridiques liées au statut d'organisation internationale de la BAD ont été résolues et celle-ci peut désormais contribuer activement à l'identification de projets d'infrastructures d'importance régionale pour l'Afrique et participer à leur cofinancement.

Nous nous félicitons par ailleurs de l'approbation de deux opérations de subvention dans le secteur des TIC (le système africain d'échange par Internet AXIS et le projet de télémédecine et de santé en ligne par satellite), qui figuraient parmi les projets prioritaires du Partenariat UE-Afrique dans les domaines de la science, de la société de l'information et de l'espace. Ces projets de dorsales terrestres régionales et de réseaux à haut débit de transmission par satellite s'inscrivent pleinement dans les conclusions du 14^e sommet des chefs d'État ou de gouvernement de l'Union africaine qui avait pour thème « Les technologies de l'information et de la communication en Afrique : défis et perspectives pour le développement ».

L'approbation de cinq aides non remboursables totalisant plus de 43 millions d'EUR à l'appui de projets de transport montre l'importance de la contribution du Fonds fiduciaire à ce secteur prioritaire. Dans ce contexte, nous aimerions mettre en avant le projet de remise en état de la grande route de l'Est en Zambie, non seulement parce qu'il s'agit d'un pro-



jet majeur dans le domaine des transports, mais aussi parce qu'il constitue un exemple de la force d'entraînement du Fonds fiduciaire au bénéfice des infrastructures régionales en Afrique. S'appuyant sur les travaux de coordination et de préparation effectués par la délégation de l'UE en Zambie, la BEI et l'Agence française de développement (AFD), grâce aux bonifications d'intérêt et à l'assistance technique accordées par le Fonds fiduciaire, ont pu s'associer au Fonds européen de développement et à la BAD pour cofinancer cette importante section du corridor régional de Nacala, qui relie la Zambie et le Malawi au port de Nacala au Mozambique. Le projet n'aurait pas pu voir le jour sans les bonifications d'intérêts du Fonds fiduciaire (plus de 25 millions d'EUR). Dans son ensemble, le projet de remise en état de la grande route de l'Est en Zambie avec le soutien du Fonds fiduciaire a attiré des financements d'un total de 250 millions d'EUR.

Nous notons en outre que la collaboration avec les banques africaines s'est intensifiée dans le cadre du financement de 3 millions d'EUR accordé à la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) et à des banques locales d'Afrique orientale pour des opéra-

tions d'assistance technique dans le domaine des énergies propres et renouvelables.

Afin de renforcer le dialogue avec nos partenaires africains, nous encourageons le secrétariat du Fonds fiduciaire à continuer à bâtir des synergies avec les organisations régionales, les institutions spécialisées et le Consortium pour les infrastructures en Afrique, y compris en ce qui concerne la diffusion de l'information et la coordination des viviers de projets entre le Fonds et le mécanisme de préparation des projets d'infrastructure dans le cadre du NEPAD.

Enfin, nous estimons que le Fonds fiduciaire devrait continuer à favoriser la participation active du secteur privé dans les projets d'infrastructures régionaux. Nous saluons la participation active du Fonds au forum UE-Afrique à Tripoli en novembre 2010 et souhaiterions le voir explorer de possibles collaborations et complémentarités avec des entreprises du secteur privé, conformément à ce qui a été mis en avant à Tripoli.

Le comité de pilotage se félicite des résultats obtenus en 2010 à l'appui de ses recommandations et ne doute pas que de nouveaux progrès seront réalisés en 2011.



Gary Quince
président du comité de gestion

Message du président du comité de gestion

Je souhaiterais tout d'abord exprimer la gratitude du comité de gestion aux donateurs qui ont fourni au Fonds fiduciaire des moyens financiers supplémentaires en 2010, c'est-à-dire l'Allemagne, l'Autriche, la France, le Royaume-Uni et la Commission européenne (sur les ressources du Fonds européen de développement). J'aimerais également souhaiter la bienvenue aux trois nouvelles institutions financières qui ont rejoint le groupe des bailleurs de fonds : la Banque africaine de développement (la BAD, désignée par le Royaume-Uni), Finnfund (désigné par la Finlande) et le groupe de développement des infrastructures privées (le PIDG, désigné par les Pays-Bas). Ces trois bailleurs de fonds apportent chacun un supplément d'expérience pour ce qui est du montage et de la réalisation de projets, ainsi qu'un savoir-faire spécifique concernant le secteur privé.

Dans les perspectives pour 2010 que nous avons indiquées dans le rapport annuel 2009, nous faisons état

de trois grandes attentes pour 2010 : l'augmentation des approbations de subventions (jusqu'à 100 millions d'EUR en 2010) ; l'identification d'opérations de subvention dans des segments du secteur des infrastructures non encore soutenus par le Fonds fiduciaire, c'est-à-dire l'eau et les TIC et, enfin, la diversification du soutien financé au moyen des subventions, au-delà des instruments déjà utilisés tels que les bonifications d'intérêts et l'assistance technique.

Le Fonds a dépassé les attentes dans ces domaines et dans d'autres également.

Sur le plan opérationnel, 2010 est une année record pour le FFI. Dix-sept subventions ont été approuvées en 2010 pour un total de 111 millions d'EUR, contre quatre opérations et 15,5 millions d'EUR en 2007, première année d'exploitation, ce qui porte le total général des subventions approuvées à près de 36 opérations et 209 millions d'EUR. Près de la moitié de ces 36 pro-



jets ont été approuvés au cours de la seule année 2010. En outre, trois opérations de subvention d'un montant global de 86 millions d'EUR ont reçu, l'an dernier, une approbation de principe, ce qui représente une première décision positive sur leur admissibilité. Toutes les opérations de subvention sont décrites dans les pages qui suivent.

Plusieurs de ces opérations réalisées en 2010 méritent tout particulièrement d'être mentionnées et ont été mises en lumière dans des encadrés.

Pour la première fois, trois opérations ont été approuvées dans le secteur des TIC. Deux d'entre elles seront mises en œuvre par Lux-Development en tant que bailleur de fonds principal ; elles illustrent les possibilités données au Fonds fiduciaire de soutenir des institutions et des projets d'infrastructures de taille relativement modeste.

Autre opération phare du FFI en 2010, un cofinancement entre l'AFD, la KfW et la BEI a permis de remettre en état et de moderniser les réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement de Kampala, en Ouganda. Ce projet est le premier à être présenté au Fonds dans le cadre du programme eau et assainissement du lac Victoria

(LVWATSAN), une initiative multi-donateurs incluant la Commission européenne qui bénéficiera à tous les pays du pourtour du lac.

Une autre réussite est à mettre à l'actif du Fonds en 2010 : l'approbation d'une subvention directe au projet de câble sous-marin des Seychelles, qui doit être cofinancé par deux membres du groupe des bailleurs de fonds, la BEI et la Banque africaine de développement. La subvention directe du FFI permettra de financer la participation des pouvoirs publics des Seychelles dans la société à l'origine du projet. Les dividendes statutairement associés à cette participation seront utilisés pour fournir un accès gratuit à l'Internet à des écoles, des hôpitaux et d'autres services sociaux.

Le Fonds UE-Afrique pour les infrastructures a été cité par le président de la Commission européenne, dans son allocution d'ouverture des Journées européennes du développement à Bruxelles le 6 décembre 2010, comme étant un exemple de réussite de la nouvelle politique de l'Union européenne en faveur du développement, fondée notamment sur des modes de financement innovants. Nous allons nous attacher à progresser sur cette voie de l'innovation en tant que catalyseur de croissance.

Fonctionnement et gouvernance





Fonctionnement et gouvernance

Objet et mécanisme du Fonds

Le Fonds fiduciaire est un instrument financier qui fait partie d'un mécanisme de « panachage » de ressources consistant à combiner des aides non remboursables fournies par des donateurs à des prêts à long terme à l'investissement accordés par des institutions financières.



Ce panachage de ressources a un effet de catalyseur de l'investissement, car il atténue les risques à la charge des promoteurs de projets et des bailleurs de fonds et les incite à investir dans des opérations dont la rentabilité financière peut être faible mais qui sont susceptibles d'avoir un impact fort en matière de développement. Sans cette combinaison de ressources, ce type de projets ne pourrait pas être envisagé.

Le Fonds favorise le cofinancement et la collaboration technique entre de multiples parties prenantes, s'inspirant en cela des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et du Consensus européen pour le développement. Les principales parties prenantes sont la Commission européenne et les États membres de l'UE, l'Union africaine et les pays

africains, la Banque européenne d'investissement et des institutions européennes de financement du développement, la Banque africaine de développement ainsi que d'autres donateurs ou investisseurs privés potentiels.

Le Fonds fiduciaire partage les mêmes grands objectifs que le Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA), plateforme de donateurs bilatéraux, d'organismes multilatéraux et d'institutions africaines qui soutient des initiatives dans le domaine des infrastructures en Afrique, en encourageant la diffusion des connaissances, le recours aux bonnes pratiques et la mise au point de projets. Le Fonds a néanmoins son propre objectif unique, qui est le financement de projets d'infrastructures de dimension régionale ou continentale.

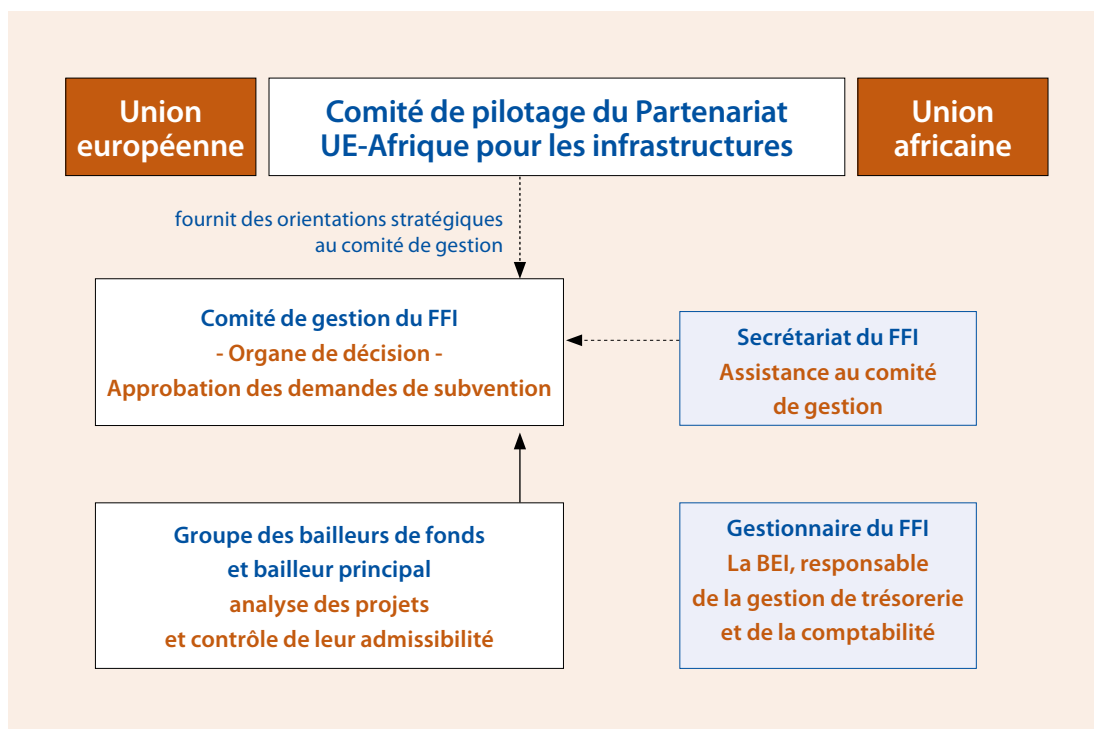
Structure de gouvernance

La structure de gouvernance du Fonds est le reflet de ces objectifs complémentaires et de ces partenariats multidimensionnels.

Cette structure est légère et efficace car chacun des niveaux qui la composent a des fonctions précises et a été doté d'outils et de procédures opérationnels. Ces procédures peuvent être appliquées

de manière rapide et souple. Ainsi, des réunions décisionnelles peuvent être convoquées dans de brefs délais et « selon les besoins », en fonction des impératifs des projets et de leur cheminement vers une approbation.

La gouvernance et la structure opérationnelle du FFI s'articulent autour des niveaux ci-dessous, qui sont décrits plus en détail dans les pages suivantes.



Le comité de pilotage

Le comité de pilotage du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures compte 58 membres, qui sont répartis à parité entre représentants de l'Union africaine et représentants de l'Union euro-

péenne et dont la liste figure à l'annexe 3 du présent rapport annuel. Son rôle est d'informer et de guider le Fonds et de conseiller le comité de gestion. Le comité de pilotage ne participe ni à la sélection des opérations de subvention ni à la gestion quotidienne du Fonds, qui sont du ressort du comité de gestion.



Le comité de gestion

Organe de décision du Fonds, il comprend trois catégories de membres : i) les membres votants, c'est-à-dire les donateurs (la Commission européenne et les États membres de l'UE) dont la contribution s'élève à un million d'euros au minimum ; ii) les membres sans droit de vote, c'est-à-dire les États membres de l'UE qui n'ont pas encore rejoint le cercle des donateurs et iii) la BEI en tant que gestionnaire du Fonds, ainsi que le secrétariat du Fonds, qui n'ont ni l'un ni l'autre de droit de vote.

La composition du comité de gestion est présentée à l'annexe 2.

Le comité se réunit quatre ou cinq fois par an et s'efforce de mener ses travaux sur la base du consensus. Toutefois, lorsqu'un vote est nécessaire, et de manière

à maintenir un certain équilibre dans le processus décisionnel, chaque décision est sujette à une double majorité, à savoir i) deux tiers de l'ensemble des donateurs présents, ii) représentant deux tiers du total des droits de vote (chaque million d'euros de contribution correspond à un droit de vote).

Le comité de gestion est responsable de toutes les décisions stratégiques, telles que l'examen et l'approbation des opérations de subvention, et veille à ce que l'ensemble des activités réalisées au titre du Fonds en respectent les règles et procédures convenues.

Depuis la création du FFI en 2007, la présidence du comité de gestion est assurée par la Commission européenne, membre donateur fondateur. Elle peut toutefois faire l'objet d'une rotation entre les membres représentant des donateurs qui ont engagé un minimum de 5 millions d'EUR.



Le groupe des bailleurs de fonds



Les bailleurs de fonds du FFI sont des institutions spécialisées dans les projets de développement internationaux qui sont désignées par les donateurs¹. Ils analysent les demandes d'opérations de subvention avant de les soumettre à l'approbation du comité de gestion, accompagnées d'un avis sur leur admissibilité et le caractère approprié de leur financement par le Fonds. Pour chaque opération de subvention, un bailleur de fonds principal est désigné d'un commun accord par les co-bailleurs.

Le bailleur de fonds principal est dès lors la contrepartie clé du comité de gestion et du gestionnaire du Fonds pour ce qui concerne la mise en œuvre et la supervision de l'opération de subvention. Les bailleurs de fonds se réunissent plusieurs fois par an, au sein d'un groupe informel, pour passer en revue des projets d'infrastructures régionaux susceptibles de nécessiter un soutien du FFI. Ce groupe offre un forum unique d'échange de connaissances techniques et opérationnelles et de cofinancement d'investissements en infrastructures en Afrique.

Le gestionnaire du Fonds



La Banque européenne d'investissement, en tant que gestionnaire du FFI, est responsable de la gestion de la trésorerie et de la comptabilité du Fonds ainsi que des opérations de subvention financées sur les ressources du Fonds.

Notamment, la BEI établit et approuve les états financiers du Fonds (annexés au présent rapport) et met en place et assure le secrétariat du Fonds.

Le secrétariat du Fonds



Le secrétariat du Fonds fiduciaire a été créé pour assister le comité de gestion dans l'exercice de ses fonctions. Il est hébergé par le gestionnaire mais il relève du comité de gestion. Le secrétariat est principalement chargé d'organiser les réunions du comité de gestion, de rendre compte de l'activité et de l'évolution du FFI lui-même et des projets bénéficiaires de ses interventions, de réaliser des analyses statistiques sur les opérations de subvention, d'établir et de publier les rapports annuels du Fonds et, enfin, d'assurer à ce dernier la visibilité voulue.

Critères d'admissibilité et procédure de demande de subvention

Les critères d'admissibilité à une opération de subvention du FFI sont centrés i) sur la dimension régionale des projets, c'est-à-dire que ceux-ci doivent être soit transfrontières, soit nationaux mais avec un impact sur au moins deux pays africains éligibles², ii) sur l'appropriation des projets par les partenaires africains et,

¹ La liste de l'ensemble des bailleurs de fonds figure à l'annexe 4 du présent rapport.

² Angola, Bénin, Botswana, Burkina, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Príncipe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe.



enfin, iii) sur les principes du développement durable tels que la réduction de la pauvreté et la contribution au développement économique, aux échanges commerciaux et aux meilleures pratiques sociales et environnementales. Pour pouvoir bénéficier d'un soutien, les projets doivent relever de l'un des quatre secteurs suivants : énergie, transport, eau et technologies de l'information. L'aide fournie par le FFI peut prendre quatre formes : i) des bonifications d'intérêt visant à réduire le coût total du service de la dette pour l'emprunteur ; ii) une assistance technique, qui peut porter par exemple sur le financement de travaux préparatoires et sur la supervision de projets ou encore sur un développement ciblé de capacités ; iii) des subventions directes en faveur de composantes de projets qui présentent des avantages sociaux ou environnementaux démontrables et substantiels et iv) des primes d'assurance permettant d'atténuer certains risques pris par le promoteur ou le bailleur de fonds d'un projet lors de son lancement.

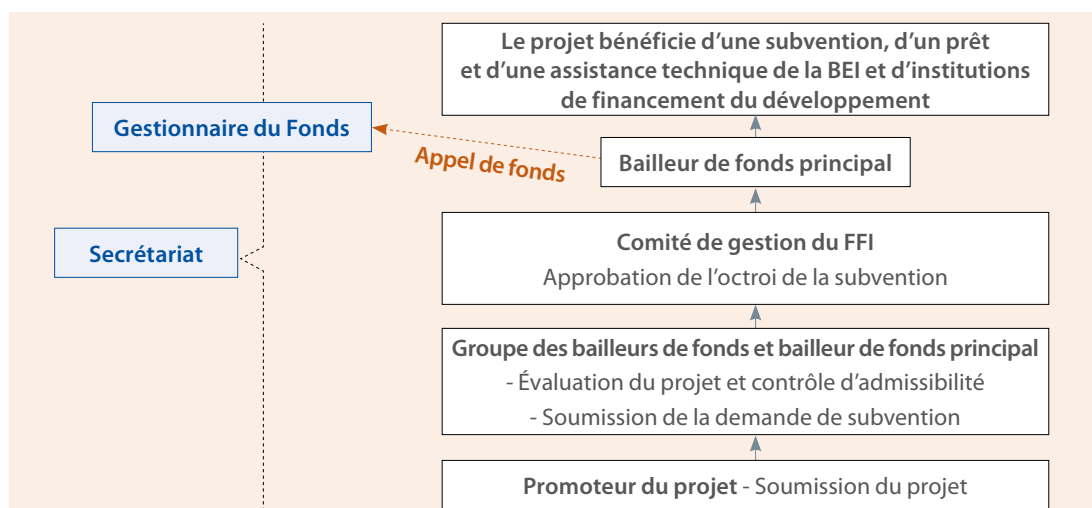
Les projets peuvent être mis en œuvre par des entités publiques, privées ou à capitaux mixtes.

Les demandes officielles d'aide non remboursable du FFI doivent obligatoirement transiter par l'un des membres du groupe des bailleurs de fonds. Les promoteurs de projets d'infrastructure d'importance régionale doivent s'adresser à un membre de ce groupe, qui vérifie si le projet remplit bien les critères

d'admissibilité du Fonds ; si tel est le cas, le bailleur de fonds établit une demande d'opération de subvention, qui est alors examinée à deux niveaux successifs mais distincts :

- 1) Présentation et discussion au sein du groupe des bailleurs de fonds, qui réunit tous les bailleurs de fonds désignés : le groupe examine la proposition et émet un avis sur la demande. S'il conclut à l'admissibilité de la proposition, il adresse une recommandation au comité de gestion.
- 2) Soumission d'une demande de subvention au comité de gestion qui donne son approbation formelle ou de principe : le comité de gestion, qui regroupe l'ensemble des donateurs, examine alors le volet « subvention » du projet à la lumière des critères d'admissibilité applicables et adopte une décision finale. Le comité de gestion se focalise uniquement sur la composante « subvention », tandis que la décision d'accorder le prêt sous-jacent relève de la responsabilité des bailleurs de fonds.

Lorsque l'accord ou le contrat requis a été signé avec un emprunteur, le bailleur de fonds principal peut demander au gestionnaire du FFI de procéder au transfert soit de la totalité du montant approuvé de l'opération de subvention, soit d'une partie de ce montant.



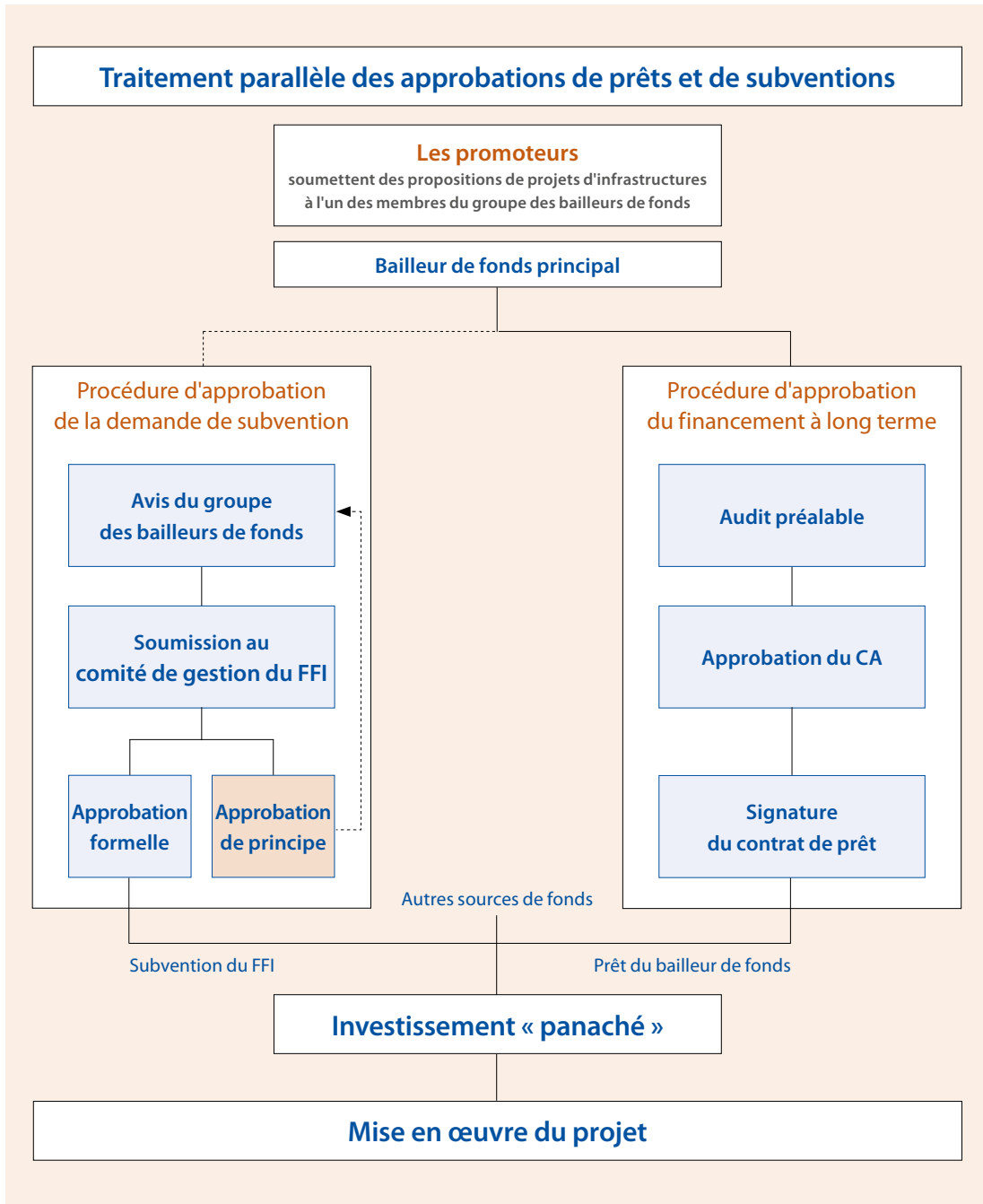
Traitement des demandes de subvention et des projets d'investissement

Le traitement d'une demande d'approbation de subvention en faveur d'un projet en phase d'investissement peut aisément être effectué en parallèle à la procédure interne du bailleur de fonds pour l'approbation du prêt, sans perte de temps pour la réalisation des projets.

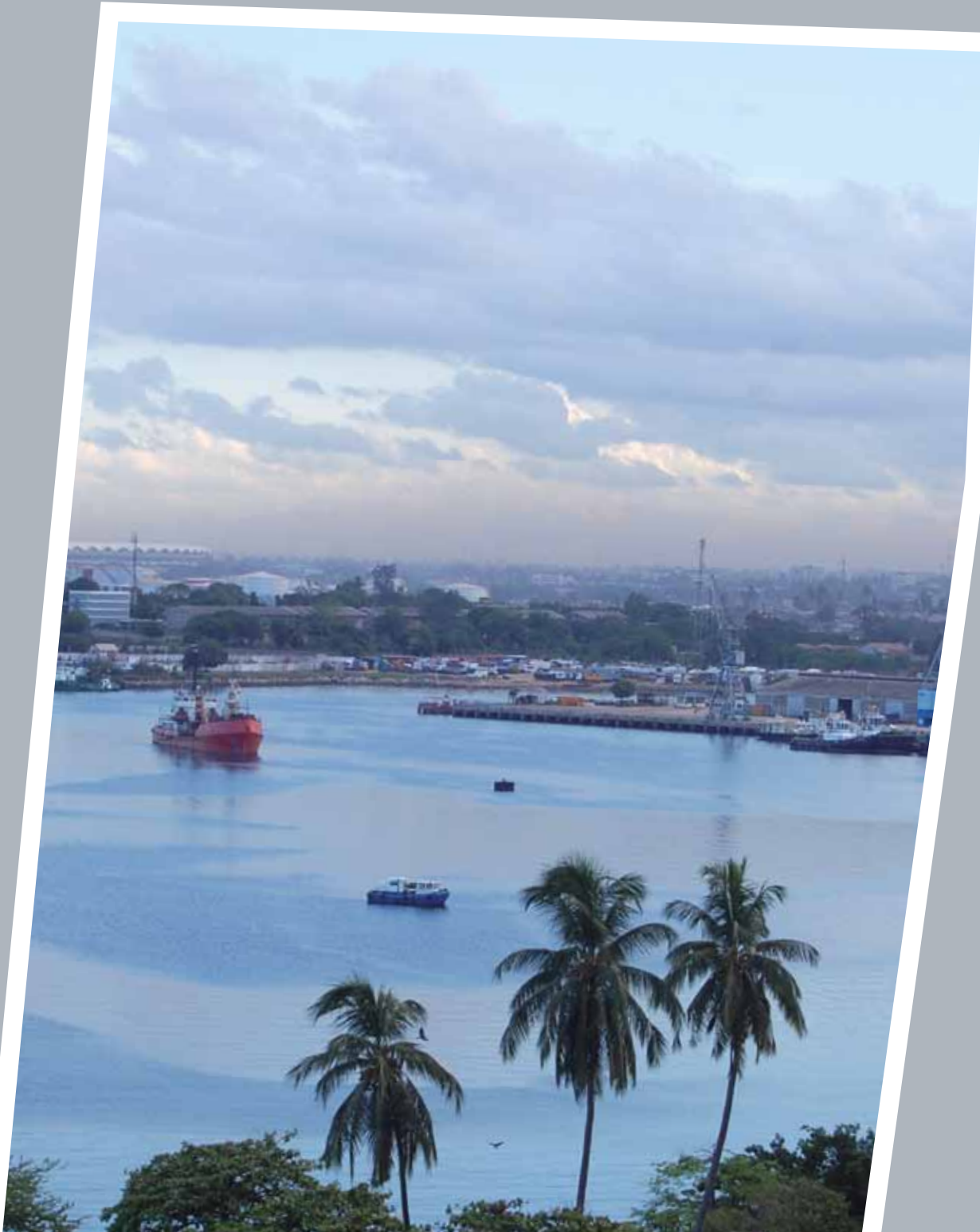
Ce mécanisme de panachage de ressources innovant qu'est le FFI permet aux bailleurs de fonds d'atteindre leurs objectifs en matière de développement en accordant des conditions de prêt plus favorables et en apportant une plus forte valeur ajoutée ; il est en pleine cohérence avec la tendance actuelle consistant à recourir de façon croissante à l'association de prêts et d'aides non remboursables pour démultiplier leurs effets respectifs.

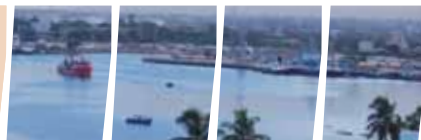
Le graphique ci-après décrit le traitement parallèle des approbations de prêt par le bailleur de fonds, d'une part, et des approbations des opérations de subvention au titre du FFI d'autre part.





Résultats opérationnels du Fonds fiduciaire pour les infrastructures



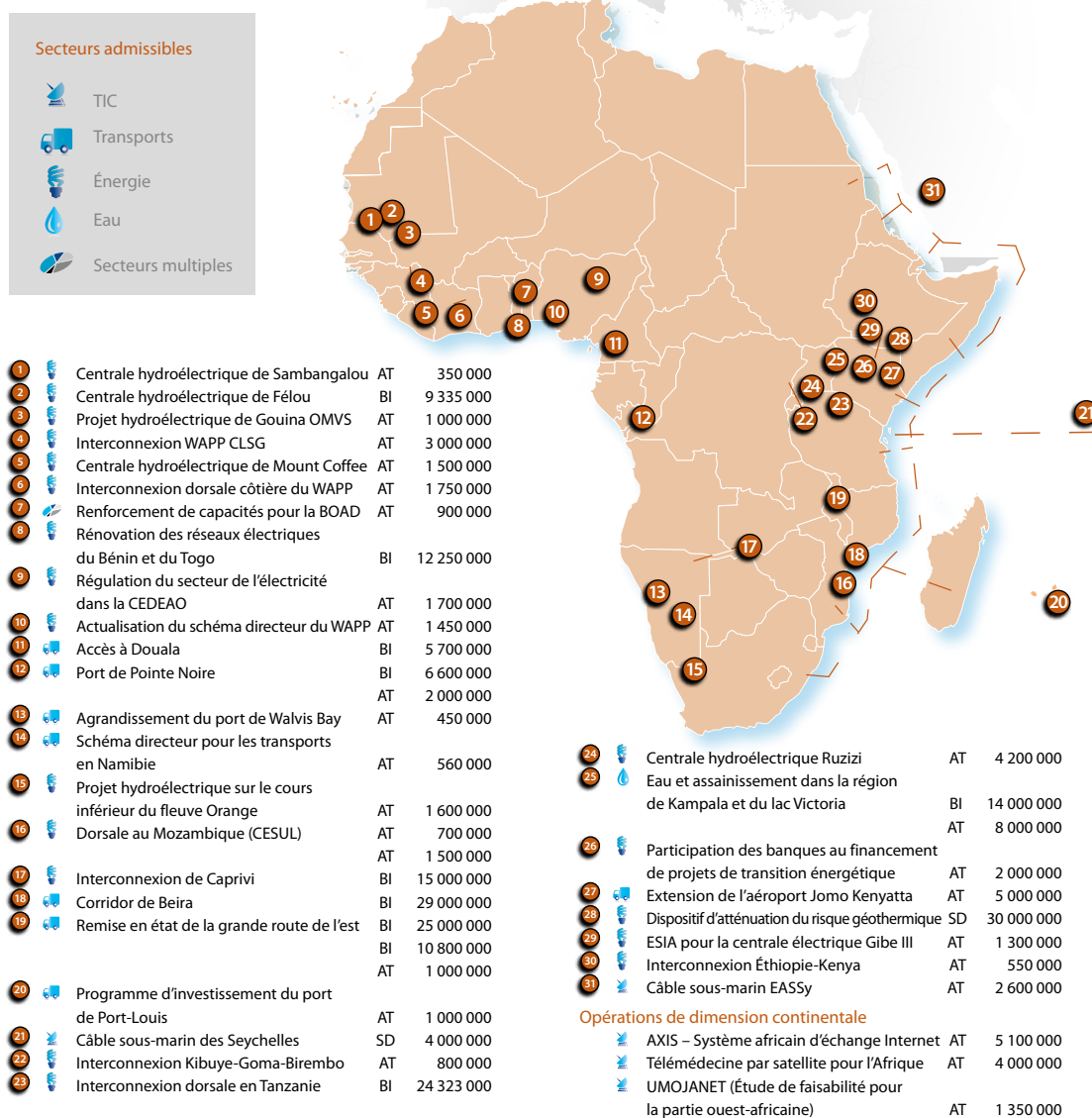


Vue d'ensemble 2007-2010

Situation géographique des opérations de subvention approuvées

La carte ci-dessous indique la situation géographique des 39 opérations de subvention³ ayant reçu à fin 2010 une approbation formelle ou de principe. Tous ces projets sont présentés en détail aux pages 28 à 46 du rapport, tandis que les données mises à jour concernant les projets approuvés entre 2007 et 2009 figurent aux pages 52 à 59.

Total des subventions directes (SD)	4 000 000
Total des bonifications d'intérêts (BI)	152 008 000
Total Assistance technique (AT)	52 860 000
Total général	208 868 000



³ Seuls 31 points sont représentés sur la carte, car 3 projets ont reçu plus d'une subvention et 3 autres sont des projets continentaux qui ne peuvent être rattachés à une région en particulier.

Récapitulatif des résultats opérationnels 2007-2010

Le graphique ci-après montre que 2010 a été une année record à tous points de vue. Dix-sept opérations de subvention ont été approuvées pour un total de 110,6 millions d'EUR et deux autres opérations (31,5 millions

d'EUR) ont reçu une approbation de principe. Le total cumulé des engagements et le nombre des opérations approuvées ont pratiquement doublé sur l'année.

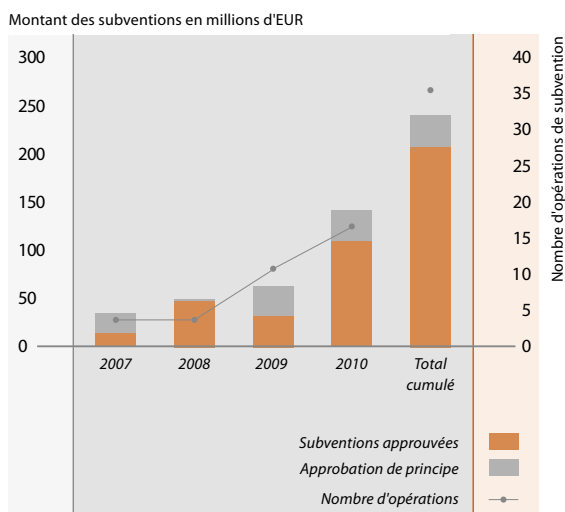
EUR '000

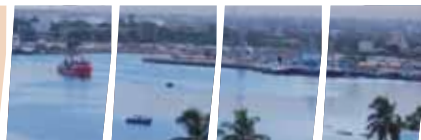
	2007	2008	2009	2010	Total cumulé *
Opérations de subvention approuvées	15 485	49 200	33 550	110 633	208 868
Approbations de principe	21 600	1 700	30 700	31 500	32 500
Nombre d'approbations formelles + de principe	4 + 2	4 + 1	11 + 2	17 + 2	36 + 3

* Seules les opérations de subvention ayant reçu une approbation de principe sont comptabilisées ici



Ventilation des résultats opérationnels (en millions d'EUR)





Liste des opérations de subvention approuvées sur la période 2007-2010

Les trois tableaux ci-après récapitulent l'ensemble des opérations de subvention approuvées, réparties en fonction du stade d'investissement du projet.

Opérations de subvention à l'appui de projets en phase d'investissement financés par panachage de ressources

milliers d'EUR

Opération de subvention	Région	Secteur	Type	Bailleur principal	Montant de la subvention	Coût total estimatif du projet	Date d'approbation
Câble sous-marin EASSy	Afrique centrale et orientale	TIC	AT	BEI	2 600	201 000	05/07/07
Câble sous-marin des Seychelles	Afrique australe	TIC	SD	BEI	4 000	27 200	14/12/10
Centrale hydroélectrique de Félou	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	BI	BEI	9 335	211 500	10/07/07
Interconnexion de Caprivi	Afrique australe	Énergie	BI	BEI	15 000	302 000	22/01/08
Rénovation des réseaux électriques du Bénin et du Togo	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	BI	BEI	12 250	73 200	10/11/09
Interconnexion dorsale en Tanzanie	Afrique centrale et orientale	Énergie	BI	BEI	24 323	382 900	14/12/10
Corridor de Beira	Afrique australe	Transports	BI	BEI	29 000	189 000	18/12/08
Port de Pointe Noire	Afrique centrale et orientale	Transports	BI	AFD	6 600	128 400	10/11/09
			AT	AFD	2 000		14/12/09
Extension de l'aéroport international Jomo Kenyatta	Afrique centrale et orientale	Transports	AT	BEI	5 000	184 270	14/12/09
Remise en état de la grande route de l'Est	Afrique australe	Transports	BI	BEI	25 000	250 000	29/06/10
			BI	AFD	10 800		09/11/10
			AT	BEI	1 000		29/06/10
Eau et assainissement dans la région de Kampala et du lac Victoria	Afrique centrale et orientale	Eau	BI	KfW	14 000	212 000	29/06/10
			AT	KfW	8 000		29/06/10
Accès à Douala - Réhabilitation routière	Afrique centrale et orientale	Transports	BI	AFD	5 700	60 000	16/09/10
Total des opérations de subvention à l'appui de projets en phase d'investissement					174 608	2 221 470	

Opérations de subvention à l'appui de services consultatifs pour des projets avec investissement identifié

milliers d'EUR

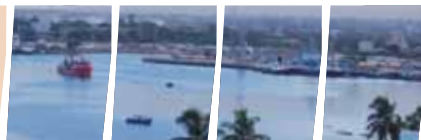
Opération de subvention	Région	Secteur	Type	Bailleur principal	Montant de la subvention	Coût total estimatif du projet	Date d'approbation
Interconnexion Éthiopie-Kenya	Afrique centrale et orientale	Énergie	AT	KfW	550	660 000	10/07/07
Interconnexion électrique CLSG WAPP	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	BEI	3 000	260 000	16/10/07
Centrale hydroélectrique Ruzizi	Afrique centrale et orientale	Énergie	AT	BEI	4 200	300 000	29/05/08
Projet hydroélectrique de Gouina OMVS	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	AFD	1 000	250 000	18/12/08
Lignes de transport dorsale côtière du WAPP	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	BEI	1 750	60 000	27/03/09
ESIA pour la centrale hydroélectrique Gibe III	Afrique centrale et orientale	Énergie	AT	BEI	1 300	1 450 000	14/12/09
Ligne de transport Kibuye-Goma-Birembo	Afrique centrale et orientale	Énergie	AT	KfW	800	69 000	15/04/10
Projet hydroélectrique de Mount Coffee	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	BEI	1 500	116 000	15/04/10
Projet hydroélectrique sur le cours inférieur du fleuve Orange	Afrique australe	Énergie	AT	BEI	1 600	250 000	29/06/10
Participation des banques au financement de projets de transition énergétique	Afrique centrale et orientale	Énergie	AT	AFD	2 000	60 000	29/06/10
Agrandissement du port de Walvis Bay	Afrique australe	Transports	AT	KfW	450	200 000	14/12/09
Total des opérations de subvention à l'appui de services consultatifs pour des projets avec investissement identifié					18 150	3 675 000	

Opérations de subvention à l'appui de services consultatifs pour des projets sans investissement identifié

milliers d'EUR

Opération de subvention	Région	Secteur	Type	Bailleur principal	Montant de la subvention	Date d'approbation
Actualisation du schéma directeur du WAPP	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	BEI	1 450	22/10/09
Régulation du secteur de l'électricité dans la CEDEAO	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	AFD	1 700	10/11/09
Dorsale au Mozambique (CESUL)	Afrique australe	Énergie	AT	BEI	700	14/12/09
Centrale hydroélectrique de Sambangalou	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	AFD	350	14/12/09
AXIS - Système africain d'échange Internet	Ensemble du continent africain	TIC	AT	Lux-Dev.	5 100	19/08/10
Télé médecine par satellite pour l'Afrique	Ensemble du continent africain	TIC	AT	Lux-Dev.	4 000	23/08/10
Étude de faisabilité pour la partie occidentale de l'UMOJANET	Ensemble du continent africain	TIC	AT	AFD	1 350	14/12/10
Schéma directeur intégré pour les transports en Namibie	Afrique australe	Transports	AT	BEI	560	09/11/10
Renforcement de capacités pour la BOAD	Afrique de l'Ouest et Sahel	Secteurs multiples	AT	BEI	900	23/08/10
Total des opérations de subvention à l'appui de services consultatifs pour des projets sans investissement identifié					16 110	

Total des opérations de subvention approuvées au titre du FFI 208 868



C'est à nouveau le secteur de l'énergie qui a bénéficié du plus grand nombre d'approbations en 2010 (6 opérations pour un total de 31,1 millions d'EUR). Cinq opérations de subvention étaient destinées à faciliter des projets dans le secteur des transports, dont trois pour la remise en état de la grande route de l'Est en Zambie (on trouvera des informations complémentaires sur ce projet à la page 31).

Évolution positive qu'il convient de noter, trois opérations de subvention approuvées en 2010 contribueront à préparer des projets transrégionaux dans le secteur des TIC, dont deux sous l'égide de Lux-Development. La première opération de subvention directe était

également destinée à un projet TIC (câble sous-marin des Seychelles).

L'un des faits marquants de l'activité du FFI en 2010 est le soutien apporté à l'amélioration de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement à Kampala et sur le pourtour du lac Victoria. Dans le cadre de l'initiative de délégation réciproque et sous l'égide de la KfW, un plan de cofinancement AFD/KfW/BEI a été établi, avec le soutien de la Commission européenne également, pour remettre en état et moderniser, à Kampala, l'infrastructure d'approvisionnement en eau et notamment les conduites et le réseau de distribution.



Opérations de subvention ayant reçu une approbation de principe

Outre l'approbation de principe accordée en 2009 à une opération d'assistance technique destinée au programme d'investissement de Port Louis (Maurice), deux nouvelles opérations de subvention ont reçu une approbation de principe en 2010, ces trois opérations représentant un total de 32,5 millions d'EUR.

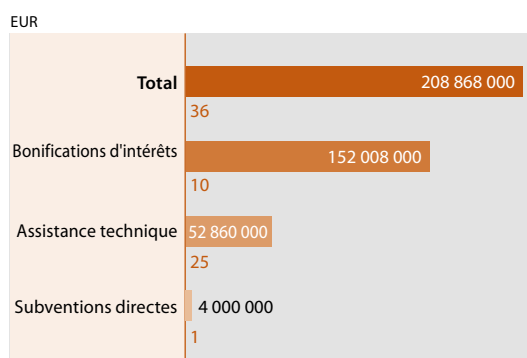
milliers d'EUR

Opération de subvention	Région	Secteur	Type	Bailleur principal	Montant de la subvention	Coût total estimé du projet	Date de l'approbation de principe
Port de Port Louis	Afrique australe	Transports	AT	AFD	1 000	136 000	27/03/09
Dispositif d'atténuation du risque géothermique	Afrique centrale et orientale	Énergie	SD	KfW	30 000	1 000 000	09/11/10
Dorsale au Mozambique (CESUL)	Afrique australe	Énergie	AT	AFD	1 500	1 000 000	14/12/10
					32 500		

Ventilation des opérations approuvées par type de subvention

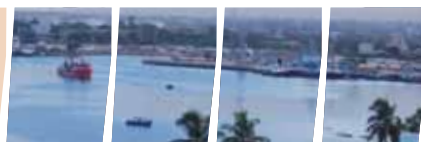
La première subvention directe a été approuvée en décembre 2010 pour le financement de la prise de participation des pouvoirs publics des Seychelles dans les réseaux de câbles du pays (se reporter à la page 42 pour plus d'informations sur cette opération). Une deuxième subvention directe pour un dispositif d'atténuation du risque géothermique en Afrique orientale a reçu une approbation de principe et devrait être approuvée formellement en 2011. En 2010, 11 sur 25 subventions d'assistance technique ont été approuvées, ainsi que la moitié de l'ensemble des opérations de bonifications d'intérêts. Le coût moyen de financement par le FFI de subventions d'assistance technique est de 2,1 millions d'EUR, tandis que celui des bonifications d'intérêts est de 15,2 millions d'EUR.

Le graphique ci-contre ne reflète que les opérations de subvention approuvées.



milliers d'EUR

	Montant des subventions	Nombre de subventions
Subventions directes	4 000	1
Assistance technique	52 860	25
Bonifications d'intérêts	152 008	10
Total	208 868	36



Effet de levier ou multiplicateur

Le levier financier dans le cas présent est l'effet d'entraînement que peut avoir une subvention pour mobiliser un investissement remboursable dans un projet. Le tableau suivant met en perspective le total annuel des opérations de subvention du FFI approuvées pour des projets en phase d'investissement (voir aussi le tableau de la page 21) et les financements accordés à ces projets par le groupe des bailleurs de fonds, ainsi que le coût total estimatif des projets.



Effet de levier des subventions du FFI à l'appui de projets en phase d'investissement

milliers d'EUR

	2007	2008	2009	2010	Total cumulé
Total annuel des subventions	11 935	44 000	25 850	92 823	174 608
Financements bailleurs de fonds (y compris BAD)	177 861	170 000	235 400	675 100	1 258 361
Autres financements	234 639	321 000	150 470	257 000	963 109
Coût total estimatif des projets (hors subventions)	412 500	491 000	385 870	932 100	2 221 470

Effet de levier : 12,7

Effet de levier des financements des bailleurs de fonds : 7,2

Les opérations de subvention facilitent le financement par panachage de 12 projets d'infrastructure, avec à la clé un effet de levier de 12,7 pour 1. Le ratio pour ce qui concerne les financements du groupe des bailleurs de

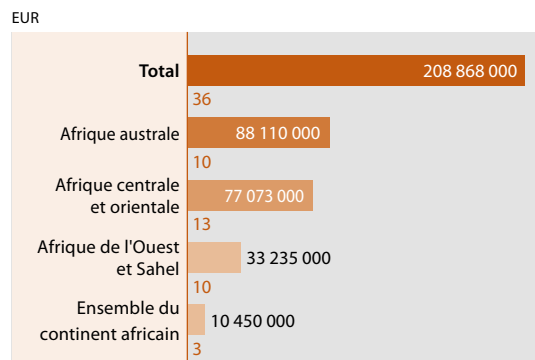
fonds est de 7,2 pour 1, ce qui veut dire qu'un EUR de subvention du FFI a permis de mobiliser 7,2 EUR auprès du groupe des bailleurs de fonds.



Ventilation des opérations approuvées par région

Par le nombre, les projets soutenus par le FFI sont répartis presque équitablement entre les régions subsahariennes admissibles. En outre, trois des subventions destinées à l'assistance technique dans le secteur des TIC approuvées en 2010 n'ont pas été affectées dans une région particulière, mais serviront à financer les coûts de préparation de projets qui bénéficieront à tout le continent africain. En volume, l'Afrique australe est la région qui reçoit le soutien le plus important du FFI, suivie par l'Afrique centrale et orientale, ce qui se reflète dans le type et la taille des opérations de subvention approuvées à ce jour.

Total cumulé des approbations du FFI par région

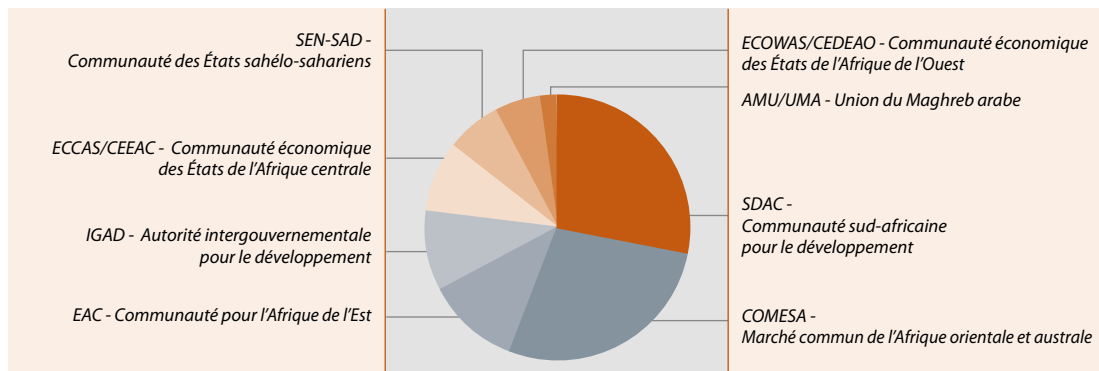


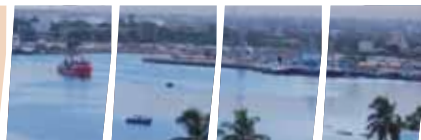
Ventilation des opérations approuvées par communauté économique régionale

Les communautés économiques régionales, qui ont été établies afin de promouvoir l'intégration économique entre pays africains, coopèrent étroitement avec l'Union africaine et sa Commission pour faciliter l'harmonisation des politiques et l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des programmes de l'Union africaine. Ces communautés économiques régionales forment des socles économiques réunissant les États de diverses sous-régions ; on note toutefois des chevauchements entre ces communautés, comme le montre la carte de l'annexe 6.

Un appui technique et logistique est proposé aux communautés régionales par diverses institutions spécialisées, telles que des pools énergétiques et des commissions de bassin hydrographique, pour la mise en œuvre de politiques et de projets dans le domaine des infrastructures.

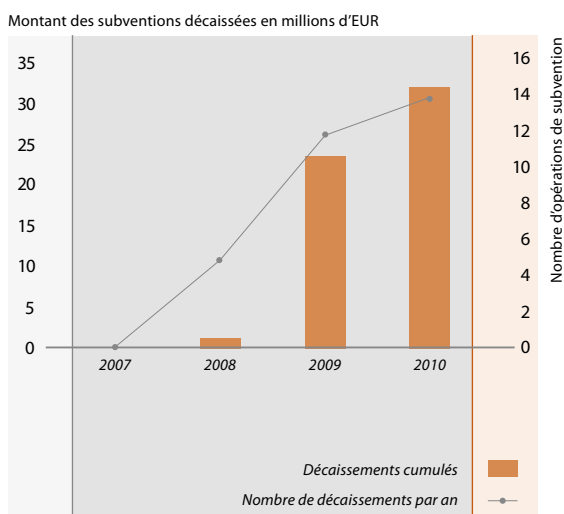
Le graphique suivant illustre la répartition des projets soutenus par le FFI dans les différentes communautés économiques régionales. Un pays pouvant être membre de plus d'une communauté économique, certains projets sont comptabilisés plusieurs fois.





Total des décaissements sur la période 2007-2010

Alors que le nombre total d'opérations de subvention approuvées s'est fortement accru en 2010 par rapport à 2009, le montant global décaissé n'a augmenté que de 36 %, ce qui reflète le décalage dans le temps caractéristique de la mise en œuvre de projets d'infrastructure régionaux. Cela étant, compte tenu de l'énorme accroissement des approbations en 2010, on peut s'attendre à ce que les décaissements augmentent considérablement tant en nombre qu'en volume en 2011 et au cours des années suivantes.



milliers d'EUR

	2007	2008	2009	2010
Décaissements cumulés	0	1 082	23 478	31 870
Nombre de décaissements par an	0	5	12	14

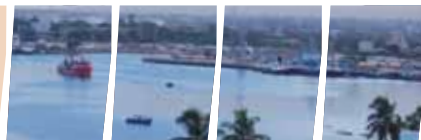


Le FFI en 2010

Opérations de subvention approuvées en 2010

milliers d'EUR

Opération de subvention	Région	Secteur	Type	Bailleur de fonds principal	Montant	Date d'approbation
Interconnexion Kibuye-Goma-Birembo Ligne de transport de 220 kV de Kibuye (Rwanda) à Birembo (Rwanda), via Goma (RDC)	Afrique centrale et orientale	Énergie	AT	KfW	800	15/04/10
Centrale hydroélectrique de Mount Coffee Réhabilitation de la centrale visant à restaurer sa capacité d'avant-guerre, de 64 MW	Afrique de l'Ouest et Sahel	Énergie	AT	BEI	1 500	15/04/10
Réhabilitation de la Grande route de l'Est Reconfiguration, consolidation et réfection générale d'un tronçon de 360 km	Afrique australe	Transports	BI	BEI	25 000	29/06/10
			AT	BEI	1 000	29/06/10
			BJ	AFD	10 800	09/11/10
Eau et assainissement dans la région de Kampala et du lac Victoria Modernisation et réfection du réseau de distribution d'eau et d'assainissement de Kampala	Afrique centrale et orientale	Eau	BI	AFD	14 000	29/06/10
			AT	KfW	8 000	29/06/10
Aménagement hydroélectrique du cours inférieur de l'Orange Production d'électricité au fil de l'eau sur les voies fluviales de l'Orange	Afrique australe	Énergie	AT	BEI	1 600	29/06/10
Participation des banques locales à la transition énergétique Lignes de crédit rétrocédées pour des investissements dans des projets de transition énergétique	Afrique centrale et orientale	Énergie	AT	AFD	2 000	29/06/10
AXIS – Système africain d'échange Internet Création d'une infrastructure Internet africaine	Ensemble du continent africain	TIC	AT	Lux-Development	5 100	19/08/10
Télé médecine par satellite pour l'Afrique Utilisation des TIC et du satellite pour améliorer la santé en Afrique subsaharienne	Ensemble du continent africain	TIC	AT	Lux-Development	4 000	23/08/10
Renforcement des capacités de la BOAD Développement institutionnel, étude sur un fonds carbone et appui à la politique environnementale de la BOAD	Afrique de l'Ouest et Sahel	Secteurs multiples	AT	BEI	900	23/08/10
Accès à Douala – Réhabilitation routière Rénovation de la route d'accès par l'est (RN3) à Douala	Afrique centrale et orientale	Transports	BI	AFD	5 700	16/09/10
Schéma directeur des transports de Namibie Plan multimodal intégré des transports de la Namibie et de la région SADC	Afrique australe	Transports	AT	BEI	560	09/11/10
Interconnexion dorsale de Tanzanie Construction d'une ligne de transport bifilaire de 220 kV, de 667 km, entre Iringa et Shinyanga	Afrique centrale et orientale	Énergie	BI	BEI	24 323	14/12/10
Câble sous-marin des Seychelles Pose et exploitation du premier câble sous-marin à fibre optique pour l'interconnexion internationale des Seychelles au câble EASSy	Afrique australe	TIC	SD	BEI	4 000	14/12/10
Étude de faisabilité de la partie occidentale du réseau UMOJANET Étude de la partie terrestre du projet NPCA d'infrastructure à haut débit pour l'Afrique occidentale, centrale et septentrionale	Ensemble du continent africain	TIC	AT	AFD	1 350	14/12/10



Étude de pré-investissement de l'interconnexion Kibuye (Rwanda) - Goma (RDC) - Biremba (Rwanda)

Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Date d'approbation	15 avril 2010
Bailleur de fonds principal	KfW
Montant	0,8 million d'EUR
CTPe	69 millions d'EUR
Statut	en cours de décaissement



Ville de Gisenyi Rubavu, à la frontière avec Goma (en RDC)

Cette ligne fait partie du projet régional de transport d'électricité mené au titre du programme d'action NELSAP, lequel est conçu pour créer un marché régional d'échange d'électricité entre les cinq pays relevant du NELSAP, en l'occurrence le Burundi, la RDC, le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda, dans l'optique d'assurer une offre d'électricité à faible coût, la stabilité du système, la fiabilité des approvisionnements et l'emploi optimal des ressources énergétiques. Le projet vise à améliorer les conditions de vie des populations ainsi que la qualité du développement socioéconomique de la région, à partir d'une offre électrique d'un coût raisonnable et de l'accès des populations locales à cette énergie, grâce au développement des importations et exportations d'électricité. Si le financement du projet est largement acquis et que les travaux préparatoires concernant les autres lignes visées par le programme NELSAP sont bien avancés, l'étude de pré-investissement de la ligne reliant Kibuye à Biremba, via Goma, reste à faire. Les autorités allemandes et la

Banque africaine de développement ont d'ores et déjà alloué des fonds pour financer le coût d'investissement de la ligne Kibuye-Goma-Biremba. Les autorités néerlandaises sont prêtes à cofinancer le projet et rendront leur décision officielle une fois connus les résultats de l'étude de faisabilité.

Le contrat passé avec un consultant pour réaliser l'étude de faisabilité de ce réseau de 220 kV entre Kibuye-Gisenyi-Goma et Gisenyi-Mukungwa-Biremba porte sur divers points : prévisions de charge, projections économiques et financières, tracé de la ligne, emplacement des pylônes, étude géologique, évaluation des incidences environnementales et sociales, fiches techniques, plans et dessins et bordereaux de prix. Il a été attribué à Fichtner Germany et signé entre Fichtner et le ministère de l'industrie de la République du Rwanda le 14 juin 2010. Un premier décaissement a été effectué en juin 2010.



Études préparatoires du projet de réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Mount Coffee

Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Date d'approbation	15 avril 2010
Bailleur de fonds principal	BEI
CTPe	1,5 million d'EUR
Montant	116 millions d'EUR
Statut	approuvée

La réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Mount Coffee s'inscrit dans le cadre du plan des autorités libériennes pour la mise en valeur graduelle du bassin hydrographique de la rivière Saint Paul et dans celui du sous-programme de redéploiement WAPP-CLSG (Côte d'Ivoire-Liberia-Sierra Leone-Guinée), ce qui devrait permettre au Liberia d'exporter de l'électricité vers le réseau interconnecté WAPP tout en répondant à la demande urgente d'électricité des Libériens. L'objectif de ce projet est de restaurer la capacité de 64 MW que pouvait produire cette centrale avant la guerre. L'opération constitue une composante primordiale des grandes initiatives menées pour reconstruire le pays après la guerre et contribue au développement économique, à la lutte contre la pauvreté et aux échanges.

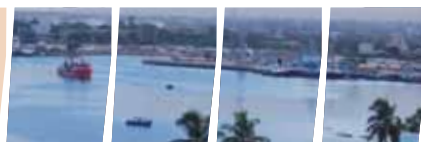
La subvention du FFI sera utilisée par le secrétariat du WAPP (Système d'échange d'énergie électrique ouest-africain), pour le compte de l'opérateur Liberia Electricity Corporation, afin de conclure un contrat de services auprès d'un bureau d'études international chargé de réaliser, en quatre phases, les études préparatoires du projet, dont une évaluation de ses incidences sociales et environnementales, un plan de réinstallation des populations déplacées et les études de pré-investissement. La première phase portera sur différents aspects : examen de l'étude de faisabilité existante, relevé détaillé du site, élaboration du plan du rapport géotechnique de base, étude de la sécurité du barrage, préparation d'un rapport d'étude et de conception du site et rédaction de la rubrique du dossier d'appel d'offres concernant le cahier des charges des biens et services d'installation à fournir par le contractant.

La procédure d'appel d'offres pour les deux premières études a été engagée le 16 juin 2010 avec un appel à manifestation d'intérêt. Cette procédure devrait être bouclée au début de 2011 et il est prévu que les travaux du bureau d'études concernant l'évaluation ESIA et le plan de réinstallation des populations déplacées soient effectués entre juin 2011 et mai 2012 et que les services à fournir au titre des études de pré-investissement le soient entre juin 2011 et août 2012.

« L'opération WAPP est en effet décisive pour la capacité d'interconnexion à long terme des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ».

« Lorsque la centrale hydroélectrique de Mount Coffee sera entièrement réhabilitée, le Liberia sera en mesure d'approvisionner ses voisins en électricité et de contribuer, en tant que partenaire de développement, à leur viabilité économique ».

Joseph N. Boakai, vice-président du Liberia, lors de la conférence sur l'hydroélectricité au Liberia, le 21 octobre 2010



Réhabilitation de la grande route de l'Est

Secteur	transports
Type de subvention	AT et BI
Bailleur de fonds principal	BEI
CTPe	250 millions d'EUR
Montant AT	1 million d'EUR
Montant BI (BEI)	25 millions d'EUR
Montant BI (AFD)	10,8 millions d'EUR
Statut	approuvée



Ce projet porte sur des mesures de reconfiguration, de réfection et de reconstruction à neuf des ponts, sur un tronçon de 360 km de long, de la grande route de l'Est située dans le corridor de Nacala, une liaison routière et ferroviaire régionale passant par la Zambie, le Malawi et le Mozambique et reliant Lusaka au port de Nacala. L'opération comporte également un port à sec intermodal (rail-route) à Chipata, en Zambie. Le coût total du projet est estimé à 250 millions d'EUR. D'autres travaux complémentaires de réfection du réseau routier et ferroviaire sont déjà en cours le long de ce corridor, au Malawi et au Mozambique. Le projet améliorera les temps de parcours et la sécurité, réduisant ainsi les coûts de transport et facilitant le développement des échanges commerciaux et la croissance économique dans la région.

Ce projet illustre bien la manière dont le FFI peut aider à mobiliser des financements innovants auprès de différentes sources pour réaliser de grands projets d'infra-

structures régionaux. Les bonifications d'intérêts du FFI sur les prêts consentis par la BEI et l'AFD permettent de satisfaire à l'obligation d'incorporer un élément de libéralité dans les prêts consentis aux pays pauvres très endettés et complètent les autres opérations de cofinancement de l'UE et de la BAD. Le projet bénéficie de l'appui à long terme au secteur routier et des travaux préparatoires réalisés précédemment par la délégation de l'UE en Zambie.

La bonne collaboration entre les bailleurs de fonds a également permis de se partager le travail de documentation du projet et d'effectuer des missions communes, grâce à quoi les donateurs et le promoteur ont pu réaliser des gains d'efficacité. De même, l'assistance technique du FFI renforcera la capacité du promoteur (la Road Development Agency) à mettre en œuvre et à soutenir le projet tout en bénéficiant des travaux réalisés par l'ensemble des bailleurs de fonds.



« À mesure que nous nous efforçons d'améliorer les infrastructures routières de notre pays, le corridor de Nacala, qui relie la Zambie, le Malawi et le Mozambique, permettra indéniablement de stimuler les échanges commerciaux par le développement des importations et exportations et de l'emploi, au profit de l'ensemble de notre économie ».

M. Luambe Mondoloka,
Président de la Road Development Agency



Accès à Douala	
Secteur	transports
Type de subvention	BI
Bailleur de fonds principal	AFD
CTPe	60 millions d'EUR
Montant	5,7 millions d'EUR
Statut	approuvée

Le projet consiste à réhabiliter et à élargir, sur un tronçon de 20 km, la route nationale (RN3) d'accès à Douala par l'est. La route actuelle ne permet plus de gérer la charge dense du trafic longue distance et celle, moins dense, du trafic local urbain, ce qui se traduit par une saturation permanente qui va croissant et des risques pour la sécurité des piétons et des deux-roues et pour l'environnement. Cette situation ne fera que se dégrader avec la mise en œuvre du programme régional de facilitation des transports de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), dont la première phase concerne les corridors Douala-Bangui et Douala-N'Djamena. Le projet « Accès à



Douala », qui aurait pu être intégré à ce programme, contribuera à sa rentabilité économique et permettra d'atténuer ses incidences sociales et environnementales négatives sur Douala.

L'AFD utilisera la bonification de 5,7 millions d'EUR, qui correspond à un abattement de 1 % sur le taux d'intérêt, pour bonifier son prêt de 60 millions d'EUR à la République du Cameroun. Les autorités camerounaises devraient signer le contrat de financement au cours du premier semestre de 2011 et publier l'avis de marché d'ici l'été 2011.

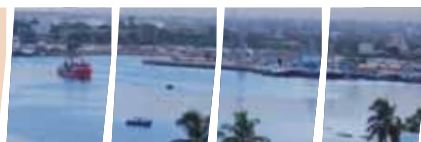
Renforcement des capacités de la BOAD	
Secteur	secteurs multiples
Type de subvention	AT
Bailleur de fonds principal	BEI
CTPe	à déterminer
Montant	900 000 EUR
Statut	approuvée

La Banque ouest-africaine de développement (BOAD) est la banque de développement de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Elle a pour mission d'appuyer le développement, sur des bases saines, de ses États membres, à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo, ainsi que leur intégration régionale, en procurant des financements, sous forme de capitaux propres et de prêts, des bonifications d'intérêts et une assistance technique à divers secteurs d'infrastructures.

L'opération d'assistance technique proposée s'inscrit dans le cadre d'une ligne de crédit et d'une prise de participation de la BEI et comportera trois volets destinés à améliorer le savoir-faire de la BOAD en matière de lutte contre le changement climatique et d'environnement.

Le premier volet porte sur une formation destinée à sensibiliser le personnel stratégique et la direction de la BOAD au Mécanisme pour un développement propre et à leur faire connaître et comprendre ses tenants et aboutissants. Le second volet concerne le financement d'une étude sur le périmètre et la faisabilité d'un fonds carbone dans l'UEMOA, qui serait géré par la BOAD. Enfin, le troisième et dernier volet vise à étoffer et à adapter les capacités de la BOAD pour l'évaluation des projets d'aménagement industriel et urbain, eu égard à leurs risques et à leurs incidences potentielles sur l'environnement. L'exécution des missions ci-dessus sera confiée à un bureau d'études international qualifié et confirmé.

Dans son plan d'activité, la BOAD se fixe comme l'un de ses grands objectifs de développer ses compétences en matière de politique et de gestion des questions d'environnement et de changement climatique. La BOAD a été désignée coordinateur régional et gestionnaire de l'Initiative régionale pour l'énergie durable (IRED) et jouera un rôle primordial dans la promotion de l'IRED et du financement des marchés carbone dans la région, en appuyant l'instauration d'un environnement propice, en recherchant des sources de fonds régionales et extrarégionales et en structurant les projets.



Eau et assainissement dans la région de Kampala et du lac Victoria	
Secteur	eau
Type de subvention	AT et BI
Bailleur de fonds principal	KfW
CTPe	212 millions d'EUR
Montant AT	8 millions d'EUR
Montant BI (AFD)	14 millions d'EUR
Statut	approuvée

L'opération « Eau et assainissement dans la région de Kampala et du lac Victoria » a pour but de mettre en place des entreprises de services collectifs viables, mieux à même de réaliser et d'exploiter les infrastructures nécessaires de distribution, d'assainissement et de gestion des effluents des eaux du lac, tout en élaborant une stratégie viable pour desservir les populations pauvres. Cette opération s'est intéressée dans un premier temps aux petites villes d'Ouganda, du Kenya et de Tanzanie. Une seconde phase, portant sur 15 nouvelles villes et intégrant également le Rwanda et le Burundi, est actuellement à l'étude en vue d'un possible financement de la BAD. Les autorités nationales ont décidé d'amplifier cette opération par une troisième phase, qui intégrera un certain nombre de grandes villes comme Kisumu au Kenya, Mwanza en Tanzanie et Kampala en Ouganda, ainsi que Kigali au Rwanda et Gitega au Burundi, en privilégiant les quartiers pauvres de ces villes où la nécessité de meilleurs services de distribution d'eau et d'assainissement est la plus urgente. Compte tenu de l'ampleur des besoins d'investissement pour cette troisième phase, il est prévu de déposer dans les années qui viennent une série de demandes de subvention auprès du FFI, en fonction de la différence d'avancement dans la préparation et la mise en œuvre des projets dans chaque pays partie prenante. La première demande de subvention dans le cadre de cette opération a été soumise au FFI en 2010 et une subvention d'AT, d'un montant de 8 millions d'EUR, ainsi qu'une seconde, d'un montant de 14 millions d'EUR au titre de bonifications d'intérêts, ont été approuvées en juin 2010.

Le coût total de l'opération est estimé à 212 millions d'EUR et sera financé par des prêts et des aides non remboursables de l'AFD, la KfW et la BEI, ainsi que par les capitaux propres du promoteur, la National Water and Sewerage Corporation (NWSC). La KfW, l'AFD et la BEI collaborent en vertu de l'initiative de délégation réciproque, avec la KfW comme bailleur de fonds principal, pour remplir l'un des objectifs du FFI, à savoir développer les cofinancements européens.

La subvention versée au titre de bonifications d'intérêts sera combinée à un prêt sur ressources propres de l'AFD,



d'un montant de 64 millions d'EUR, afin de satisfaire aux modalités de la stratégie d'emprunt du gouvernement ougandais. La subvention d'AT permettra de financer quant à elle la phase de planification, une étude des variantes possibles, la préparation du projet et une étude hydraulique, dans l'optique d'élaborer un schéma directeur intégré et d'améliorer les connaissances concernant les incidences des effluents, du changement climatique et d'autres variables.

Le recours à des aides non remboursables ou à des bonifications d'intérêts se justifie par la haute priorité donnée à la lutte contre la pauvreté dans les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et par le caractère environnemental des investissements, qui permettent d'offrir les meilleures technologies disponibles et de les diffuser grâce à des partenariats entre les opérateurs du service de l'eau présents autour du lac Victoria ; il se justifie aussi par la nécessité de maintenir ces investissements à un niveau de coût raisonnable pour les populations, tout en accélérant leur rythme et en trouvant des conditions de financement compatibles avec les obligations de gestion de la dette incombant à chaque pays au titre de l'initiative PPTTE ou autre. Des précisions sont données ci-après à ce propos dans le cas du projet Kampala.

Le projet Eau et assainissement dans la région de Kampala et du lac Victoria associe des investissements matériels à des mesures de développement institutionnel pour appuyer la mise en place de services viables et accessibles aux populations pauvres pour la distribution et l'assainissement de l'eau dans le bassin du lac Victoria ; il est perçu comme une initiative régionale destinée à accélérer la mise en œuvre des OMD. Cette conception est pleinement compatible avec les objectifs du FFI, qui a été institué dans le cadre du Partenariat UE-Afrique pour les infrastructures en écho aux initiatives menées par les bailleurs internationaux pour améliorer le développement en Afrique et la mise en œuvre des OMD.

Eau et assainissement dans la région de Kampala et du lac Victoria (Projet KW-LVWatSan 2011-2016)

Le projet, d'une durée de 5 ans, vise à améliorer la qualité des services d'approvisionnement en eau de la population vivant dans l'agglomération urbaine de Kampala, grâce à des investissements dans les infrastructures de production et de distribution d'eau.



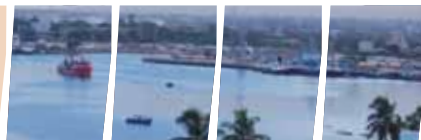
M. William Muhairwe
Directeur général, National
Water and Sewerage
Corporation (NWSC), Ouganda

Objectifs du projet (tels que définis dans l'étude de faisabilité 2010)

- ➔ améliorer les conditions de vie d'une population cible de près de 4 millions d'habitants (d'ici 2025) vivant dans l'agglomération urbaine de Kampala, par la fourniture d'une eau potable saine, fiable et d'un coût raisonnable, en privilégiant l'approvisionnement des populations urbaines et périurbaines pauvres;
- ➔ favoriser une croissance socioéconomique durable, améliorer l'état sanitaire de la population et contribuer ainsi à l'action menée par les autorités ougandaises pour lutter contre la pauvreté.

Volets du projet

Volets	Description des principaux résultats visés
1. Modernisation et réhabilitation de l'usine d'épuration de Gaba	Faire passer la capacité de traitement journalière de 150 000 m ³ à 230 000 m ³ au moins par des travaux de réhabilitation et d'agrandissement adaptés, construction d'un nouveau réservoir, de pompes de relevage de l'eau traitée et d'une station de traitement des boues par extraction mécanique des substances chimiques utilisées pour l'épuration.
2. Construction d'une nouvelle station d'épuration à l'est de Kampala et d'un réseau de distribution	Construction d'un collecteur d'au moins 240 000 m ³ /jour à Katosi, à l'est de Kampala, d'une station d'épuration de 120 000 m ³ /jour, d'une installation de traitement des boues, d'une station de relevage de l'eau traitée, d'une conduite de distribution (de 28 km et de 1 200 mm de diamètre) et d'un réseau primaire (de 41,5 km et d'un diamètre variant de 400 mm à 1 200 mm), mise en place d'un système de gestion et de contrôle du réseau et protection du bassin versant par des mesures appropriées.
3. Redéploiement et réfection du réseau	Redéploiement et extension du réseau de distribution par la construction et la réfection du réseau d'adduction (de 25 km et de 1 200 mm de diamètre), du réseau de distribution primaire (49,4 km de conduites de 200 à 700 mm de diamètre) et de réservoirs ; densification et extension du réseau secondaire (de 156 km et de 500 à 200 mm de diamètre) et extension du réseau tertiaire (de 730 km et de 150 à 50 mm de diamètre) ; mise en place de zones de relevé, d'un système de gestion de la pression, y compris d'un système SCADA pour la surveillance du réseau, et de mesures techniques et administratives pour lutter contre les fuites.
4. Développement de l'accès à l'eau dans les zones de peuplement informel	<p>i) Amélioration de la distribution d'eau dans une vingtaine de zones de peuplement informel sélectionnées par la densification du réseau et la construction de près de 3 000 points d'eau publics et la pose de robinets équipés de compteurs électroniques prépayés, permettant l'accès à l'eau de 400 000 personnes supplémentaires.</p> <p>ii) Mise en place, en coordination avec le programme d'assainissement de la ville, de mesures d'assainissement en faveur des pauvres, prévoyant : la construction d'au maximum 200 latrines privées de démonstration à bas coût (utilisant un compost sec), l'acquisition d'un équipement de vidange léger, l'amélioration de 10 km de conduites d'évacuation, des campagnes de marketing social et de sensibilisation à l'hygiène.</p>
5. Mesures d'accompagnement	Développement institutionnel dans divers domaines : plan global d'investissement, en particulier amélioration de la coordination des plans d'assainissement avec le développement de l'accès à l'eau, gestion opérationnelle, modélisation des réseaux, gestion des actifs, contrôle de la pression, surveillance des réseaux et gestion financière, incluant des mesures de formation et des équipements appropriés.



Avantages escomptés du projet

Avantages techniques

- ↳ Accroissement de la capacité journalière de production d'eau à Kampala, de 150 000 m³ à 350 000 m³ au minimum.
- ↳ Robustesse des réseaux d'adduction et de distribution et extension de la zone desservie dans l'agglomération urbaine de Kampala.
- ↳ Réduction des consommations d'eau non facturées (NRW) et partant, création de capacités d'approvisionnement supplémentaires.
- ↳ Amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la rentabilité de la NWSC.

Avantages économiques

- ↳ Contribution à la transformation économique par l'accès à une eau potable sûre et financièrement abordable.
- ↳ Contribution à l'action menée par les pouvoirs publics pour satisfaire aux OMD concernant l'eau et l'assainissement.
- ↳ Amélioration, au sein de la NWSC, de la coordination des plans d'assainissement avec le développement de l'accès à l'eau.
- ↳ Augmentation des recettes de la NWSC du fait du développement de la production d'eau et de l'extension de la zone desservie.
- ↳ Optimisation des coûts unitaires de production et de distribution de l'eau.

Avantages pour la collectivité

- ↳ Amélioration de la qualité de vie des habitants de l'agglomération urbaine de Kampala grâce à un accès à l'eau 24 heures sur 24, sept jours sur sept.
- ↳ Réduction des distances de marche et gains de temps pour les femmes et les enfants des zones urbaines pauvres.
- ↳ Diminution de l'incidence des maladies transmises par l'eau et des frais de santé.

Avantages pour l'environnement

- ↳ Atténuation des effets sur l'environnement du rejet direct des boues chimiques issues de l'épuration.
- ↳ Contribution à la protection de l'environnement et à la réduction de la pollution des eaux brutes du lac Victoria.

Hormis les avantages techniques, économiques, sociaux et environnementaux escomptés, le projet devrait également avoir des effets bénéfiques au plan régional et, plus généralement, sur toute la région du bassin du lac Victoria. Ces effets bénéfiques prévisibles sont les suivants : i) amélioration de l'état sanitaire et des conditions de vie des populations vivant autour du lac ; ii) amélioration de la qualité des eaux de cette ressource partagée ; iii) multiplication des actions menées par les collectivités et les institutions régionales pour préserver cette ressource hydrique partagée qu'est le lac Victoria et iv) coopération étroite avec l'autorité compétente (Lake Victoria Basin Commission) sur les questions de contrôle et de mise en valeur de la ressource pendant la réalisation du projet.

Financement de l'opération

Le coût total du projet est de 212 millions d'EUR. Le montage financier associe un prêt de 75 millions d'EUR de l'AFD, un autre prêt de 75 millions d'EUR de la BEI, une dotation de 34 millions d'EUR de l'État ougandais, une aide non remboursable de 20 millions d'EUR de la KfW et enfin, une subvention de 8 millions d'EUR du FFI, acheminée par la KfW.

Conclusions

L'opération a été planifiée à partir de l'étude de faisabilité réalisée en 2010. Toutefois, compte tenu de la durée, plutôt longue, du montage financier et du délai de 5 ans à prévoir pour la réalisation du projet, la date de 2025 initialement retenue pour l'achèvement de l'opération sera reportée à 2030-2035 au stade de l'étude de détail pour laisser suffisamment de temps pour le prochain cycle de programmation des infrastructures d'approvisionnement en eau de Kampala.

Aménagement hydroélectrique du cours inférieur de l'Orange (LOHEPS)	
Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Bailleur de fonds principal	BEI
CTPe	250 millions d'EUR
Montant AT	1,6 million d'EUR
Statut	approuvée

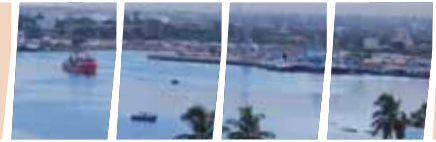
Le projet LOHEPS porte sur la mise au point d'au maximum neuf mini-centrales hydroélectriques d'une puissance de 6 MW à 12 MW, pour une puissance totale installée prévue de 100 MW. La phase 1 concerne quatre sites d'une puissance de 43 MW au total, la phase 2 portant sur les autres sites. Le projet se situe sur la rive namibienne du fleuve Orange, qui marque la frontière entre la Namibie et l'Afrique du Sud. L'idée qui sous-tend le projet consiste à dévier le cours du fleuve par des canaux et des tunnels vers une turbine, laquelle entraînera un générateur électrique. L'énergie cinétique et potentielle de l'eau sera convertie en énergie électrique par des turbines placées en des points stratégiques le long du fleuve. La BEI, l'AFD, la KfW et la Banque de développement de l'Afrique australe (DBSA) devraient financer l'opération.

Le creusement des tunnels constitue l'essentiel des coûts de réalisation du projet et pourrait avoir une incidence majeure, positive ou négative, sur sa viabilité financière. Il subsiste encore des incertitudes quant à ces coûts et au rythme d'avancement des travaux, que la présente opération d'AT devrait permettre de préciser grâce à des sondages et des analyses géotechniques. Par ailleurs, les deux promoteurs du projet, NamPower (compagnie nationale d'électricité de



Namibie) et Clackson Power (producteur d'électricité indépendant d'Afrique du Sud), ont également discuté, en concertation avec les bailleurs de fonds potentiels, des autres études et apports nécessaires pour assurer à terme l'exécution en bonne et due forme du projet. En conséquence et au-delà des documents types à fournir, tels que les évaluations des incidences du projet sur l'environnement, il a été jugé opportun de faire procéder à un audit du modèle financier, y compris des données hydrologiques, compte tenu du financement sans recours accordé, et d'obtenir plus d'assurances sur les méthodes à appliquer aux projets admissibles au titre du Mécanisme pour un développement propre (MDP). De surcroît, un certain nombre de questions en suspens concernant les autorisations et licences d'exploitation de l'eau ont été incluses dans le champ des opérations à financer afin de disposer d'une documentation de projet complète.

Les sondages géologiques constituent le volet le plus important et le plus délicat de la phase préparatoire, car la conception des ouvrages repose sur le percement de tunnels et de canaux qui représentent 75 % du coût d'investissement total. Ces sondages peuvent réduire considérablement le risque de construction tout en affinant grandement le budget prévisionnel du projet.



Participation des banques à des projets de transition énergétique

Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Bailleur de fonds principal	AFD
CTPe	60 millions d'EUR
Montant	2 millions d'EUR
Statut	approuvée



L'Afrique orientale est confrontée à une demande énergétique croissante, associée à une utilisation intensive de biomasse combustible comme le bois et le charbon de bois. Au Kenya, la biomasse représente 68 % de la consommation totale d'énergie primaire. Ce chiffre atteint pas moins de 94 % en Ouganda et 90 % en Tanzanie et pèse lourdement sur des ressources naturelles en voie d'épuisement dans ces pays. Parallèlement, des projections établies pour 2015 indiquent que la part des combustibles fossiles dans le panier énergétique du Kenya, première économie de la région, augmentera et atteindra 30 % de la demande d'énergie primaire, contre 23 % en 2007, le pétrole couvrant 29 % de la consommation totale. Ces tendances régionales pèseront lourd sur la facture énergétique et sur l'augmentation des importations et des prix des produits pétroliers dans la région. Compte tenu d'autres évolutions, en particulier de la croissance de la population urbaine et de la déforestation rapide, les émissions de gaz à effet de serre sont appelées à augmenter fortement dans la région. Aussi la transition vers les énergies renouvelables est-elle une nécessité pour celle-ci.

Dans ce contexte, l'AFD accorde actuellement des lignes de crédit environnementales à des banques locales au Kenya, en Ouganda et en Tanzanie pour financer certains projets d'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Son objectif est d'apporter de nouvelles possibilités de diversification énergétique en Afrique orientale et par là même, d'aider à sa transition vers des solutions d'énergie renouvelable d'une certaine viabilité tech-

nique, économique et financière. Les projets ciblés sont principalement des investissements d'un montant maximum de 10 millions d'euros dans l'hydroélectricité, la biomasse, le biogaz, le solaire et l'éolien. Les projets d'efficacité énergétique, principalement dans le secteur de l'agro-industrie, sont également admissibles à un concours de l'AFD.

L'AFD met actuellement en place un programme régional d'assistance technique, à titre de complément essentiel à ses lignes de crédit environnementales, pour aider à la fois les investisseurs et les banques des trois pays concernés. Ce programme, qui prendra la forme d'une plate-forme régionale située à Nairobi, contribuera au développement des capacités dans les trois pays grâce à un transfert de compétences vers les spécialistes locaux et aidera à la formulation des futurs projets d'énergie renouvelable dans la région. Les banques locales souscrivant aux lignes de crédit environnementales bénéficieront également d'un appui du programme régional d'assistance technique pour sélectionner et suivre les projets d'investissement dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

La subvention d'AT permettra de financer les frais généraux de gestion de ce programme d'assistance technique ainsi que la conception de projets d'énergie renouvelable et l'assistance à ces projets, en ciblant exclusivement les investissements dans des équipements ayant une chance raisonnable d'être connectés ultérieurement aux réseaux de transport d'électricité du Kenya, de l'Ouganda ou de la Tanzanie.

Le point de vue d'un contributeur au FFI

Par sa contribution au Fonds UE-Afrique pour les infrastructures, aux côtés d'autres donateurs de l'UE, le gouvernement luxembourgeois soutient le projet AXIS (African Internet Exchange System) et le projet « Télémédecine par satellite pour l'Afrique subsaharienne ».

La coopération luxembourgeoise au développement se place résolument au service de l'éradication de la pauvreté, notamment dans les pays les moins avancés. Ses actions se conçoivent dans l'esprit du développement durable compris dans ses aspects sociaux, économiques et environnementaux – avec l'homme, la femme et l'enfant en son centre. Ces actions s'inscrivent prioritairement dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement. Ainsi, les principaux secteurs d'intervention de la coopération relèvent du domaine social : la santé, l'éducation, y compris la formation et l'insertion professionnelles, et le développement local intégré. Les initiatives pertinentes dans le domaine de la microfinance sont encouragées et appuyées, que ce soit au niveau conceptuel ou au niveau opérationnel.

L'approche régionale, à côté de la coopération bilatérale avec un nombre limité de pays, a gagné en importance ces dernières années. Le programme gouvernemental prévoit explicitement que la Coopération luxembourgeoise favorise davantage une approche régionale là où elle est pertinente et là où elle complète utilement l'approche bilatérale. Le Luxembourg est bien placé, en raison de sa propre histoire (européenne), pour promouvoir et soutenir l'intégration économique régionale et pour partager les leçons tirées d'expériences passées.

Une approche régionale ne saurait se passer des outils de communications adoptés. Une réflexion sur les nouvelles technologies de l'information et communications (TIC) s'impose dans ce contexte. Le Luxembourg dispose de compétences avérées dans ces domaines, et il nous semble naturel de partager nos compétences avec nos partenaires. Dans un premier temps, la Coopération luxembourgeoise a chargé en 2008 son agence d'exécution Lux-Development de formuler une assistance technique dans le domaine des TIC au profit de l'UEMOA. Partant de cette première expérience régionale, la Coopération luxembourgeoise s'est engagée dans des projets plus ambitieux visant potentiellement à servir tous les pays du continent africain. Vu la taille de notre pays, et vu les moyens financiers de la Coopération luxembourgeoise, il est clair que le Luxembourg devait s'associer et contribuer à une action portée par d'autres bailleurs de fonds et notamment par l'Union Européenne.

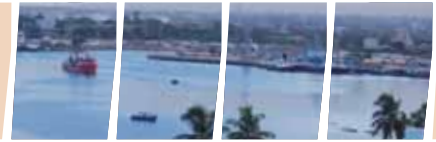


Mme la Ministre
Marie-Josée Jacobs

Télémédecine par satellite pour l'Afrique subsaharienne	
Secteur	TIC
Type de subvention	AT
Bailleur de fonds principal	Lux-Development
CTPe	à déterminer
Montant	4 millions d'EUR
Statut	approuvée

L'infrastructure satellitaire envisagée a pour objectif de mettre en place une solution efficace pour améliorer considérablement l'assistance médicale et le système global de santé dans la partie subsaharienne de l'Afrique. L'architecture de cette infrastructure satellitaire répondra à des besoins de santé répertoriés et per-

mettra d'assurer, à un coût acceptable, des services de télémédecine adaptés au contexte africain. Le déploiement d'une infrastructure aussi complexe impliquera d'analyser différents aspects, non seulement d'un point de vue purement technologique, fondé sur l'efficacité de ses capacités opérationnelles, mais aussi du point de vue de la disponibilité des ressources financières et du potentiel de viabilité à long terme du système. Cette infrastructure sera capable de fournir tout un éventail de services éducatifs et cliniques et de services de surveillance et de gestion aux populations et au personnel du secteur de la santé de la région subsaharienne. Ses objectifs sont pleinement compatibles avec les priorités stratégiques du développement socioéconomique de l'Afrique subsaharienne.



La subvention du FFI permettra à Lux-Development de mandater l'Agence spatiale européenne (ASE) pour qu'elle sélectionne un consultant chargé d'exécuter les travaux préparatoires, consistant principalement à réaliser quatre études transversales sur les questions de gouvernance, d'interopérabilité avec les systèmes anciens, de compatibilité réglementaire, etc. À l'issue

de cette phase préparatoire, divers services pilotes de télémédecine, basés sur les besoins des utilisateurs, seront lancés afin de créer une dynamique en partant de la base, dont l'objectif ultime sera d'établir une infrastructure satellitaire au service direct des populations subsahariennes et de l'économie régionale concernée.

AXIS – Système africain d'échange Internet	
Secteur	TIC
Type de subvention	AT
Bailleur de fonds principal	Lux-Development
CTPe	à déterminer
Montant	5,1 millions d'EUR
Statut	approuvée



Le projet AXIS a pour objectif d'appuyer et de faciliter la création d'un système Internet africain par la mise en place de points d'échange Internet (IXP) dans 33 pays d'Afrique, l'établissement de cinq plates-formes d'interconnexion régionales, de cinq opérateurs Internet régionaux et de trois opérateurs de niveau continental, ainsi que par la réforme de la politique et de la réglementation en vigueur, le développement des capacités et l'assistance technique aux associations de fournisseurs de services Internet (FSI).

La subvention du FFI sera utilisée pour financer un certain nombre d'activités en lien avec la préparation et la réalisation du projet, notamment la création d'une unité de gestion de projet qui sera implantée auprès de la Commission de l'Union africaine et la constitution d'un groupe spécial sur les associations de FSI. Le département Ressources humaines, Science et Technologie de la Commission de l'Union africaine sera le partenaire opérationnel de Lux-Development. La signature de l'accord et le lancement du projet devraient intervenir au début de 2011.



M. Jean-Pierre Ézin, commissaire chargé des ressources humaines, de la science et de la technologie de l'Union africaine

Le projet AXIS fait directement écho à la déclaration d'Addis-Abeba sur les technologies de l'information et de la communication, en vertu de laquelle les chefs d'État ou de gouvernement de l'Union africaine se sont engagés à renforcer leurs programmes nationaux et la coopération régionale pour le déploiement d'un réseau de points d'échange Internet régionaux et ont une nouvelle fois exhorté la Commission de l'Union africaine à intensifier son action en faveur de la mise en œuvre du plan d'action régional pour l'économie de la connaissance (ARAPKE). Le système africain d'échange Internet est l'un des projets phares de ce plan.

Grâce à l'appui du FFI et de Lux-Development, la Commission de l'Union africaine sera en mesure de mettre en œuvre le projet AXIS en apportant une aide au développement institutionnel des associations de FSI et des acteurs de la communauté Internet, et en appuyant la création de points d'échange Internet, de plates-formes d'interconnexion régionales et d'opérateurs régionaux et continentaux.

Schéma directeur intégré des transports de la Namibie

Secteur	transports
Type de subvention	AT
Baillleur de fonds principal	BEI
CTPe	à déterminer
Montant	560 000 EUR
Statut	approuvée

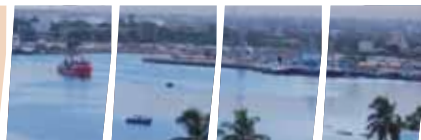
Le réseau de transport de Namibie relie entre eux plus de six pays d’Afrique australe, dont trois sont enclavés. La Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC) a identifié plusieurs corridors stratégiques, susceptibles d’être développés au niveau routier et ferroviaire pour desservir la Namibie et toute la région et les relier à des plates-formes d’interconnexion en pleine expansion comme Walvis Bay. Les réseaux de transport namibiens occupent une place stratégique pour desservir la région de la SADC et comprennent quatre grands corridors régionaux et de bonnes capacités portuaires,

actuellement en cours de développement. Le secteur a pâti d’une absence de planification intégrée, qui a empêché de définir les priorités d’investissement.

Si le schéma directeur s’intéresse en premier lieu aux infrastructures prioritaires de la Namibie, en fonction de leur nature et du positionnement géographique du pays, les investissements réalisés auront tous une dimension à la fois régionale et internationale. Le plan de transport et de déploiement en résultant fournira une évaluation stratégique des besoins de transport du pays et des solutions prévues pour la période allant jusqu’à 2040 et définira des priorités sectorielles à court terme (d’ici 3 à 5 ans) et à moyen terme (d’ici 5 à 15 ans). Il devrait donc permettre d’identifier les projets d’investissement prioritaires au niveau régional et les montages financiers possibles. La BEI envisage de lancer la procédure de marché avant l’été 2011, de telle sorte que la mission d’AT puisse être menée à terme d’ici avril 2012.



- 1 Corridor TAH Tripoli-Windhoek
- 2 Corridor Melange
- 3 Corridor Lobito
- 4 Corridor Namibe
- 5 Corridor Trans-Cunene
- 6 Corridor Trans-Kalahari
- 7 Corridor Trans-Caprivi
- 8 Corridor Oranje
- 9 Corridor Central
- 10 Corridor Dar es Salaam (Tanzanie)
- 11 Corridor TAH Cairo-Gaberone
- 12 Corridor Nord-sud
- 13 Corridor Mtwara
- 14 Corridor Narcala
- 15 Corridor Shire-Zambezi
- 16 Corridor Limpopo
- 17 Corridor Beira
- 18 Corridor Maputo



Interconnexion dorsale de Tanzanie	
Secteur	énergie
Type de subvention	BI
Bailleur de fonds principal	BEI
CTPe	382,9 millions d'EUR
Montant	24,323 millions d'EUR
Statut	approuvée

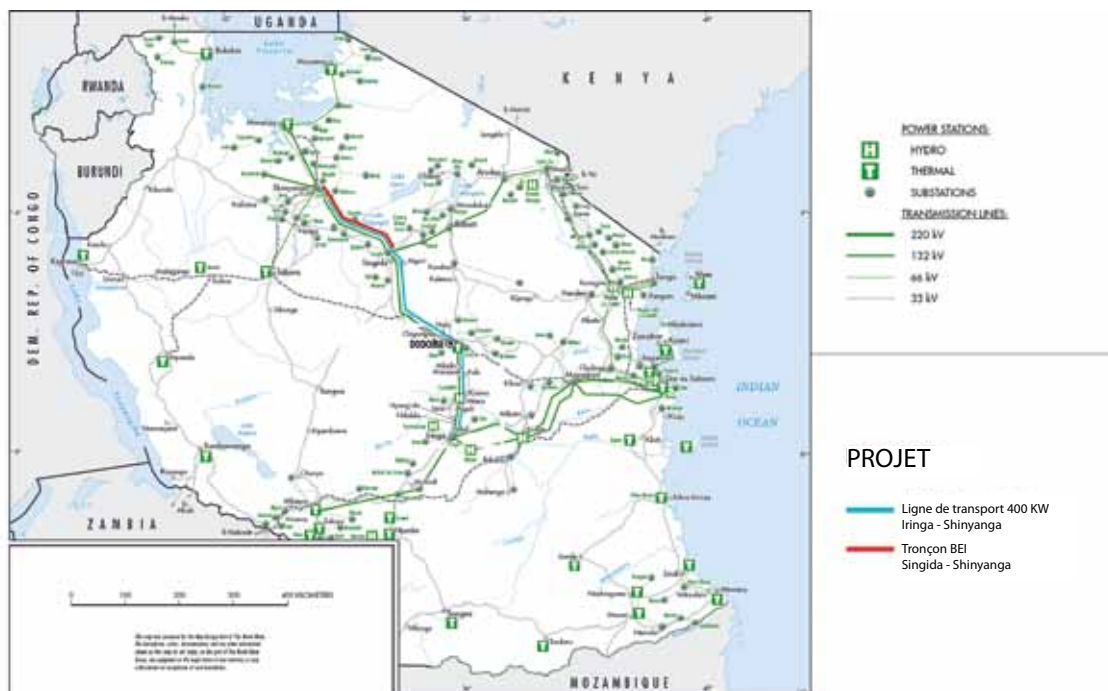


Lors d'une réunion tripartite à Nairobi, le 28 octobre 2010, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC) et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) ont exprimé leur intention d'œuvrer en faveur d'une interconnexion des pools énergétiques déjà existants en Afrique australe et orientale. Dans ce contexte, la dorsale tanzanienne constitue un maillon essentiel entre les deux grands pools énergétiques d'Afrique australe et orientale et devrait être opérationnelle d'ici la fin de 2013.

Le projet de dorsale en Tanzanie consiste à construire une nouvelle ligne de transport à haute tension, d'une longueur de 667 km, reliant Iringa et Shinyanga. Cette nouvelle ligne fait partie de la stratégie à court terme de renforcement des lignes de transport du réseau

électrique tanzanien, menée par la compagnie d'électricité nationale TANESCO. En outre, elle constituera un élément primordial de la coopération et du développement économiques dans la région puisqu'elle facilitera l'interconnexion des réseaux avec le Kenya, au nord, et la Zambie, au sud. Le coût total du projet, estimé à 382,9 millions d'EUR, sera cofinancé par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), le Fonds de développement et de coopération économiques coréen (EDCF) et la BEI, le solde étant couvert par la République de Tanzanie.

La BEI utilisera la subvention du FFI pour bonifier le taux d'intérêt de son prêt sur 25 ans, d'un montant maximum de 134,5 millions d'USD, à la République de Tanzanie.



Câble sous-marin des Seychelles	
Secteur	TIC
Type de subvention	SD
Bailleur de fonds principal	BEI
CTPe	27,2 millions d'EUR
Montant	4 millions d'EUR
Statut	approuvée



Côté Seychelles, le câble aboutira à Beau Vallon et la station d'atterrissement sera construite dans la capitale Victoria.

Le câble sous-marin est-africain des Seychelles (SEAS), d'une longueur de 1 930 km, reliera l'île de Mahé, aux Seychelles, à la côte africaine à Dar-es-Salaam, en Tanzanie, d'où il sera connecté aux réseaux internationaux de télécommunications.

Le SEAS sera le premier câble sous-marin à aboutir aux Seychelles par une liaison directe entre le pays et l'Afrique de l'Est. Sa longueur sera de 1 930 km et quinze répéteurs seront déployés depuis l'île principale de Mahé jusqu'à la côte africaine, précisément à Dar-es-Salaam, en Tanzanie. La station d'atterrissement du câble aux Seychelles sera construite dans la capitale Victoria, mais l'extrémité tanzanienne du SEAS aboutira à la même station ZANTEL que le câble sous-marin international EASSy récemment posé, à Dar-es-Salaam. Le SEAS aura une capacité équipée initiale de 20 Gbit/s : son débit nominal

final pourra être porté à 320 Gbit/s après les mises à niveau voulues.

D'un coût total estimé de 35 millions d'USD, le projet sera financé à 40 % par des capitaux propres et à 60 % par l'emprunt. Trois actionnaires, à savoir l'État, Cable & Wireless Seychelles et Airtel, apporteront les financements en capitaux propres.

La subvention du FFI sera utilisée pour financer la participation de l'État, d'un montant équivalent à 5,5 millions d'USD. Les dividendes statutaires qui rémunéreront cette participation seront affectés à la fourniture d'un accès gratuit à Internet aux établissements scolaires et hospitaliers et à d'autres équipements collectifs. La Banque africaine de développement et la Banque européenne d'investissement cofinanceront à parts égales l'emprunt à long terme.





Étude de faisabilité de la partie occidentale du réseau UMOJANET

Secteur	TIC
Type de subvention	AT
Bailleur de fonds principal	AFD
CTPe	à déterminer
Montant	1,35 million d'EUR
Statut	approuvée

L'opération s'inscrit dans le cadre du projet Umojanet qui, associé au projet Uhurunet, découle de l'approche conceptuelle suivie par le NEPAD pour doter le continent africain d'un réseau continu d'infrastructure TIC à haut débit. Umojanet (le réseau du « vivre ensemble ») constitue la partie terrestre de l'infrastructure. Uhurunet (le « réseau de la liberté »), situé à la périphérie du continent, en constitue la partie sous-marine. Les deux réseaux seront interconnectés et reliés au réseau international. L'objectif d'Umojanet est de concevoir, renforcer, organiser et exploiter les infrastructures régionales de haut débit, essentiellement en posant de nouveaux câbles transfrontaliers à fibre optique, enterrés ou aériens, ou en acquérant ou louant des capacités de transfert sur les câbles existants. Le projet Umojanet se déroule en deux phases. La première s'est intéressée à la conception d'un réseau terrestre à haut débit en Afrique orientale et australe. Prenant appui sur les études de faisabilité détaillées conduites en 2009, les investisseurs sont en passe de boucler la levée des fonds pour commencer le déploiement d'Umojanet en Afrique orientale et australe et l'achever d'ici la fin de 2012.

L'Agence de planification et de coordination du NEPAD (NPCA) a estimé vivement nécessaire de réaliser une étude pour évaluer la faisabilité technique, économique et commerciale du projet envisagé dans les régions

d'Afrique occidentale, centrale et septentrionale et constituer la base à partir de laquelle solliciter la participation d'investisseurs et d'autres bailleurs de fonds au financement du projet.

La subvention d'AT du FFI sera utilisée pour financer une étude qui comprendra une évaluation détaillée de la faisabilité technique et commerciale du projet, une étude technique complète du réseau et un plan d'activité pour chaque région (occidentale, centrale et septentrionale). En particulier, cette étude recensera les infrastructures de haut débit à fibre optique présentes dans les 29 pays concernés et les lacunes constatées sur les tracés proposés. Elle examinera également en détail l'écoulement du trafic dans le réseau et établira le budget prévisionnel du projet, lequel inclura les coûts afférents à la pose de nouveaux câbles, à la location de capacités sur le réseau à fibre optique existant, à l'équipement des points nodaux dans chaque pays, etc. Par ailleurs, la gestion du réseau qui en sera issu est incluse dans le cahier des charges de l'assistance technique.

Sur la base de toutes ces données, l'étude proposera un réseau optimal de par son modèle économique, sa configuration et son prix de revient, avec une définition claire des mécanismes d'interface avec les réseaux voisins.

Cette opération aidera à combler la fracture numérique en accélérant le développement de l'interconnectivité régionale et globale des pays et en favorisant la croissance économique, par un accès plus large à l'information, aux services et à l'éducation. Des projets d'infrastructures d'une telle ampleur et de si longue haleine exigent des investissements lourds et un calendrier précis et exhaustif, et ne peuvent être réalisés qu'à partir d'études de faisabilité complètes.

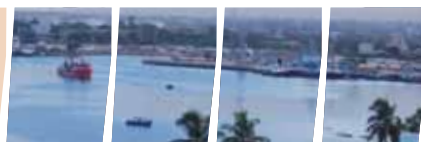
Opérations de subvention ayant reçu une approbation de principe en 2010

Opérations de subvention ayant reçu une approbation de principe en 2010

milliers d'EUR

Opération de subvention	Région	Secteur	Type	Bailleur de fonds principal	Montant	Date de l'approbation de principe
<p>Dispositif d'atténuation du risque géothermique</p> <p>Mise au point de 4 centrales géothermiques d'une capacité installée de 300 MW au total (150 MW à Tendaho en Éthiopie, 30 MW à Virunga Volcano au Rwanda, à la frontière avec la RDC, et, au Kenya, 60 MW à Silali et 60 MW à Longonot.</p>	Afrique centrale et orientale	Énergie	SD	KfW	30 000	09/11/10
<p>Dorsale au Mozambique (CESUL)</p> <p>Ligne de transport du principal site de production d'électricité (sur le Zambèze, dans le nord du Mozambique) à la principale région de consommation (Maputo et ses environs, dans le sud du pays), avec possibilité de construction de centrales le long de la ligne.</p>	Afrique australe	Énergie	AT	AFD	1 500	14/12/10
					31 500	



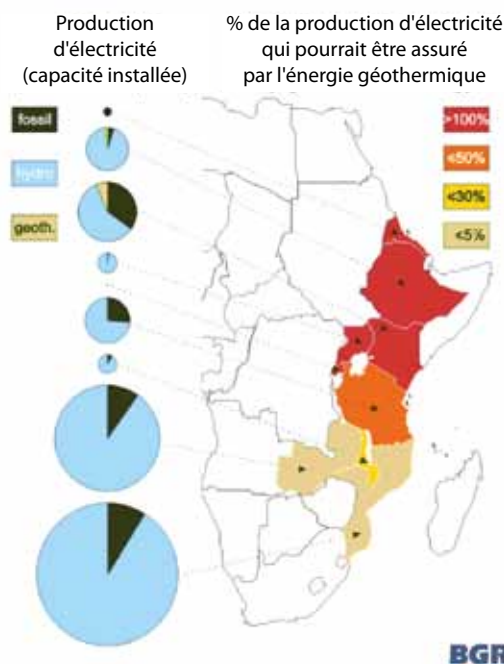


Dispositif d'atténuation du risque géothermique	
Secteur	énergie
Type de subvention	SD
Baillleur de fonds principal	KfW
CTPe	1 milliard d'EUR
Montant	30 millions d'EUR
Statut	accord de principe

Le dispositif d'atténuation du risque géothermique pour l'Afrique orientale concerne la mise au point de quatre centrales géothermiques en Afrique orientale, d'une capacité installée totale de 300 MW, répartie comme suit : 150 MW en Éthiopie, à Tendaho (en négociation pour exportation vers Djibouti), 30 MW au Rwanda, à la frontière avec la RDC (volcan Virunga) et deux fois 60 MW au Kenya (Silali et Longonot). Le projet contribuerait à améliorer l'accès à une électricité fiable en Afrique orientale en augmentant de 300 MW la capacité de production de base du réseau électrique est-africain. La production d'électricité géothermique représente une solution à moindre ou faible coût sur de nombreux sites en Afrique orientale, une fois les risques initiaux et les coûts d'exploration et de forage de confirmation

évalués. Les centrales géothermiques qui fonctionnent avec succès au Kenya, et ce depuis plus de 30 ans, avec un facteur de charge d'environ 90 %, sont une preuve de la viabilité de la solution. Les projets prévus sont actuellement en phase initiale de conception. Ils généreront des coûts de développement élevés et nécessiteront des investissements importants.

La subvention directe permettrait de couvrir les coûts de forage et d'aider les promoteurs à assurer le financement de la réalisation ultérieure de puits d'exploration ou d'évaluation et d'études de surface destinées à déterminer la localisation optimale de l'exploration. La contribution du FFI devrait encourager les investisseurs publics et privés à s'engager dans la géothermie aux fins de la production électrique et, en définitive, permettre d'améliorer l'accès à une électricité abordable, fiable et quasiment sans émissions et, partant, les conditions de vie et la qualité du développement socio-économique dans la région. Par ailleurs, les centrales électriques géothermiques fonctionnent indépendamment des conditions météorologiques et contribuent dès lors à l'adaptation aux changements climatiques.



Dorsale au Mozambique (CESUL)	
Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Bailleur de fonds principal	AFD
CTPe	1 milliard d'EUR
Montant	1,5 million d'EUR
Statut	accord de principe

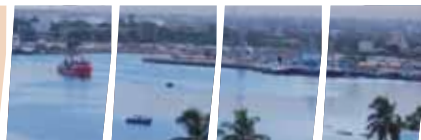
En Afrique australe, le secteur de l'électricité subit une pression intense due à une forte hausse de la demande d'électricité et à la nécessité d'augmenter les capacités de production. Dans ce contexte, le Mozambique dispose d'un large potentiel hydroélectrique et pourrait jouer un rôle capital dans le renforcement du réseau électrique de la région, et ce à partir de ressources propres et durables. Les principaux projets de production, Mphanda Nkuwa (1 500 MW) et Cahora Bassa rive nord (1 245 MW) et la ligne de transmission reliant ces sites aux réseaux principaux, à savoir la dorsale Tete-Maputo au Mozambique, sont en cours de préparation active et les nouvelles installations de production devraient être mises en exploitation en 2016 ou 2017.

L'État du Mozambique et son entreprise de services collectifs, Electricidade de Moçambique (EDM), envisagent de mettre sur pied une nouvelle structure publique, EDM Investment (EDMI), qui gèrera l'ensemble des participations publiques dans ces très gros projets. Au terme d'une étude préliminaire sur la question financée par l'AFD, l'État mozambicain et EDM sont à la recherche de ressources supplémentaires pour le lancement de cette société, qui marque une étape fondamentale dans la mise en œuvre de ces projets d'investissement. Parallèlement à l'évaluation environnementale et sociale stratégique régionale financée dans le cadre d'une opération de subvention du FFI gérée par la BEI⁴, l'Agence française de développement a reçu un accord de principe pour une deuxième opération de subvention d'un montant de 1,5 million d'EUR au maximum pour le financement de conseils juridiques et financiers aux fins de la constitution, du lancement et de la collecte de fonds propres d'EDM-Investment.

La BEI et l'AFD se sont toutes deux d'ores et déjà engagées dans le financement du projet de dorsale. Le bouclage financier du projet est prévu pour fin 2011.



⁴ Subvention approuvée par le comité de gestion en novembre 2009 (700 000 EUR).



Opérations de subvention achevées

Comme décrit précédemment, les opérations de subvention du Fonds fiduciaire peuvent revêtir plusieurs formes (bonifications d'intérêts, assistance technique, subventions directes, primes d'assurance). Chacune d'elles est supposée mener à la réalisation d'un investissement, sur le court ou moyen terme, en fonction de l'objet de la subvention et du délai requis pour « achever » l'opération de subvention, lequel peut s'avérer très variable.

Lorsque la subvention sert à financer certains des nouveaux aménagements réalisés dans le cadre d'un projet ou à réduire le montant du service de la dette d'un emprunteur, l'opération n'est considérée comme « achevée » qu'une fois tous ces aménagements en place et le projet totalement opérationnel. La « date d'achèvement » d'un projet est habituellement précisée dans la description technique du projet jointe au

contrat de financement conclu entre le(s) promoteur(s) et les bailleurs de fonds. Par ailleurs, ce n'est qu'un ou deux ans après la mise en opération du projet qu'un rapport de fin de travaux doit être fourni. Ainsi, plusieurs années peuvent s'écouler entre l'approbation d'une opération de subvention à l'appui d'un investissement et sa date d'achèvement ou l'établissement du rapport, comme l'on peut aisément l'imaginer pour la construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique ou pour la rénovation d'un port ou d'un aéroport.

Si la subvention est utilisée pour financer des services de conseil ou d'assistance technique, l'opération est considérée comme « achevée » une fois la subvention décaissée dans son intégralité et une fois que le client et le pouvoir adjudicateur ont convenu que l'ensemble des tâches requises en vertu du cahier des charges ont effectivement été exécutées.

En milliers d'EUR

Opération de subvention	Région	Secteur	Type	Bailleur de fonds principal	Montant approuvé	Montant décaissé	Montant annulé
Interconnexion Éthiopie-Kenya	Afrique centrale et orientale	Énergie	AT	KfW	550	337	213
Interconnexion de Caprivi	Afrique australe	Énergie	BJ	BEI	15 000	15 000	-
Gibe III ESIA *	Afrique australe	Énergie	BJ	BEI	1 300	22	1 278
EASSy	Afrique centrale et orientale	TIC	AT	BEI	2 600	2 600	-
					19 450	17 959	1 491

* L'étude a été annulée après interruption par les autorités éthiopiennes des négociations avec la BEI et d'autres bailleurs de fonds internationaux pour le financement de la centrale hydroélectrique Gibe II.

EASSy reçoit le prix « Infrastructure Investment Award 2010 » d'Africa investor

Africa investor (Ai), un grand groupe international de recherche et de communication sur l'investissement, décerne des prix de l'investissement qui reconnaissent et récompensent les réalisations du secteur privé dans de vastes secteurs et disciplines sur le continent africain.

Les « Ai Infrastructure Awards » représentent l'une des principales catégories de prix. À l'occasion de chacun de ses sommets annuels sur les projets, Ai octroie une série de prix qui reconnaissent les réalisations d'investisseurs, promoteurs et régulateurs dans le domaine des infrastructures en Afrique.

En 2010, le prix « ICT/Telecoms of the Year » est venu récompenser la Société financière internationale (IFC), la Banque africaine de développement (BAD), l'agence allemande KfW et l'Agence française de développement (AFD) pour leur travail exceptionnel réalisé sur le réseau de câbles sous-marins d'Afrique de l'Est (EASSy). Le prix a été annoncé le 21 octobre 2010 durant le sommet sur les projets d'infrastructure organisé par Africa investor à Johannesburg.

L'inauguration de l'interconnexion de Caprivi, un événement qui a marqué l'année 2010



De gauche à droite :
Hifikepunye Pohamba, président de la Namibie
Le lieutenant général Seretse Khama Ian Khama,
président du Botswana
Rupiah Banda, président de la Zambie

Le projet d'interconnexion de Caprivi, d'un coût de 3 milliards de dollars namibiens, porte sur une ligne de transport d'électricité de 950 km reliant Katima Mulilo et Gerus, en Namibie. Il a été financé au moyen des fonds propres de NamPower, avec l'appui de la Banque namibienne de développement. Le financement à long terme a été avancé par la Banque européenne d'investissement, l'Agence française de développement et l'agence allemande KfW, chacune de ces institutions ayant accordé un prêt de 35 millions d'EUR. Le FFI a appuyé le financement à long terme au moyen d'une subvention sous la forme d'une bonification d'intérêt de 15 millions d'EUR. La subvention était entièrement décaissée fin 2009. Les trois bailleurs de fonds ont reçu chacun un tiers de la subvention qu'ils ont utilisée pour réduire soit le taux d'intérêt à servir par l'emprunteur, soit le capital à rembourser.

« L'interconnexion de Caprivi, inaugurée aujourd'hui, améliorera l'approvisionnement en électricité de la clientèle de NamPower et renforcera le rôle de la Namibie dans le réseau électrique régional. »

Paulinus Shilamba,
directeur général de NamPower

« L'interconnexion de Caprivi permettra un accès à l'électricité fiable et moins onéreux, ce qui est d'une importance capitale pour le développement économique de l'Afrique australe. L'inauguration de ce projet à la dimension véritablement régionale marque un tournant dans la coopération régionale en matière d'énergie. La Banque européenne d'investissement et ses partenaires financiers européens sont heureux de contribuer à la réalisation de ce maillon essentiel du Pool énergétique d'Afrique australe. »

Plutarchos Sakellaris,
vice-président de la Banque européenne d'investissement

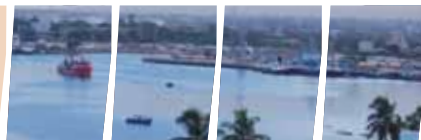
« La coopération étroite engagée par les institutions de développement allemande, française et européenne pour promouvoir l'intégration régionale de l'Afrique australe dans le cadre de la réalisation d'un grand projet d'infrastructure énergétique témoigne clairement de la détermination et de la capacité de l'Europe à se poser comme partenaire clé du développement dans l'ensemble de la région. »

Jean-Michel Debrat,
directeur du bureau régional d'Afrique australe de l'Agence française de développement

« Ce projet précurseur constitue un important jalon sur la voie du renforcement de la coopération entre les pays d'Afrique australe dans le secteur de l'énergie. Il nous faudra unir nos efforts pour surmonter la crise énergétique qui touche l'Afrique australe. Dans un monde marqué par la nécessité de réduire la dépendance vis-à-vis des ressources polluantes et limitées en combustibles fossiles, le projet offrira la possibilité aux pays de la région à fort potentiel de développer et de vendre leurs ressources hydroélectriques durables. »

Klaus Gühr,
chef de la division énergie et environnement pour l'Afrique au sein de la KfW





Description technique succincte de l'interconnexion de Caprivi

Le projet portait sur la construction d'une ligne de transport CCHT⁵ d'une capacité de 300 MW et d'une longueur totale de 950 km reliant les régions septentrionale et occidentale du réseau du SAPP⁶. La ligne part de Katima Mulilo, à la pointe nord-est de la Namibie, longe ensuite la bande de Caprivi, une section étroite de 400 km de long de la Namibie, située au nord-est du pays, entre la Zambie et le Botswana, et se termine à Gerus, au centre de la Namibie. Elle renforce l'interconnexion électrique entre la Zambie, la Namibie et l'Afrique du Sud et permet d'assurer un acheminement fiable des exportations et des importations d'électricité. Elle soutient un marché régional de l'énergie concurrentiel et améliore la sécurité de l'approvisionnement.

Le projet a été achevé en octobre 2010, avec quelques mois de retard.

Des contrats d'achat d'électricité fermes ont été signés pour une durée de cinq ans avec la société zimbabwéenne de transport d'électricité ZETCO en 2007, et avec la société zambienne ZESCO et la société d'électricité de la République démocratique du Congo SNEL en 2009.

⁵ Courant continu à haute tension.

⁶ Le Pool énergétique d'Afrique australe.

L'interconnexion, une ligne électrique à haute tension de 300 MW, a été officiellement inaugurée le 12 novembre 2010 par les présidents de la Namibie, de la Zambie, du Botswana et du Zimbabwe. En reliant les régions septentrionale et occidentale du Pool énergétique d'Afrique australe, elle renforcera le réseau de transport d'électricité entre la Zambie, la Namibie et l'Afrique du Sud.

La coopération entre l'Agence française de développement et KfW Bankengruppe :

Une coopération ancrée dans une démarche de partenariat Europe-Afrique.

Démarrée en 1994 par le premier échange de personnel, la coopération entre l'AFD et la KfW s'est concrétisée par des activités conjointes dans l'espace africain et un ancrage européen.

Après quatre années d'échanges de personnel, la coopération AFD-KfW s'est renforcée par des actions communes, rentables pour les deux institutions. Compte tenu des besoins de financement en Afrique, c'est naturellement dans cette zone géographique que des actions conjointes ont démarré, notamment les premières délégations de gestion entre bailleurs bilatéraux au Bénin (l'AFD en faveur de la KfW) et au Mali (la KfW en faveur de l'AFD) et des cofinancements sur prêts au Cameroun (les quais du port de Douala) et au Kenya (routes).

L'ouverture d'un bureau de représentation auprès des institutions européennes par la KfW en 1995, rejointe par l'AFD en 2002, s'inscrit dans cette logique. Ce bureau conjoint a contribué petit à petit à faire prendre conscience aux acteurs européens de la réalité des opérateurs de l'aide bilatérale, de leur savoir-faire, de leur originalité et de leur hétérogénéité.

Les préoccupations communes peuvent être résumées en trois points :

- ➔ instituer une relation de coopération durable et de collaboration opérationnelle entre la KfW et l'AFD et les institutions européennes (Commission, Parlement, BEI) ;
- ➔ contribuer à la construction d'un réseau opérationnel des acteurs de l'aide européenne avec la Commission et les autres organismes bilatéraux ;
- ➔ développer et mettre en avant la valeur ajoutée de la KfW et de l'AFD au sein du dispositif européen en matière de coopération au développement.

La création du Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique en avril 2007, et plus largement l'adoption de la combinaison prêts-dons, a constitué une opportunité pour les deux institutions pour, d'une part, franchir une étape dans le financement des investissements d'infrastructures structurantes à vocation régionale en Afrique sub-saharienne et, d'autre part, contribuer puissamment à la mise en œuvre du code de conduite adopté sous la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne.

Le câble de fibre optique EASSy (en 2007), la ligne de transmission Caprivi (en 2008) ou l'assainissement des eaux du lac Victoria (en 2010) constituent autant d'exemples de financements importants qui répondent de manière adaptée aux besoins de nos partenaires africains en permettant une force de frappe financière impossible à déployer par une institution seule.

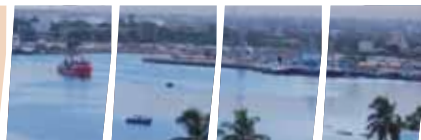
La reconnaissance mutuelle des procédures, qui permet à l'une ou l'autre institution d'instruire un projet ou un programme pour le compte des trois (la BEI est associée à ce processus) est une réponse pragmatique aux exigences de coordination définies par le code de conduite et, plus généralement, par le cadre normatif de l'efficacité de l'aide.



Pour la KfW : Doris Köhn
directrice de la coopération financière
avec l'Afrique et le Moyen-Orient

Pour l'AFD :
Jean-Marc Gravellini
directeur du département Afrique subsaharienne





Perspectives pour 2011

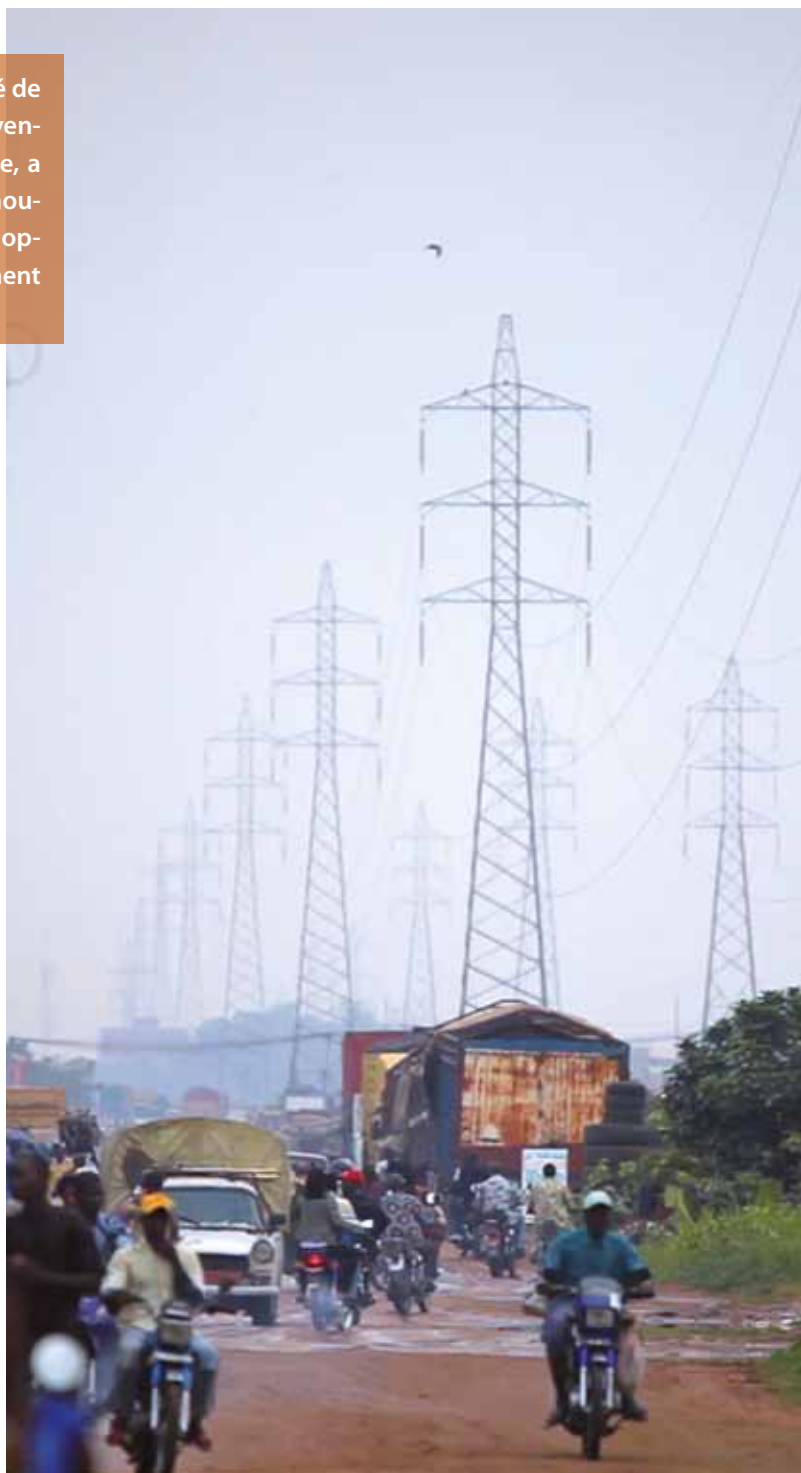
Le groupe des bailleurs de fonds, qui est chargé de soumettre les demandes d'opérations de subvention bénéficiant du soutien du Fonds fiduciaire, a été renforcé avec l'arrivée, fin 2010, de trois nouveaux membres : la Banque africaine de développement, Finnfund et le Groupe de développement des infrastructures privées.

Cette année, la réserve de projets du FFI sera dès lors nettement plus importante que les années passées. Plus d'une douzaine de projets susceptibles de bénéficier d'une subvention représentant un montant d'environ 100 millions d'EUR ont d'ores et déjà été identifiés pour soumission en 2011.

Les transports et l'énergie devraient représenter les secteurs dominants pour les demandes de subvention cette année. Selon la Banque africaine de développement, l'énergie représente plus de 70 % des besoins de financement dans le domaine des infrastructures en Afrique et le Fonds fiduciaire devrait apporter une aide opportune au regard des besoins prioritaires du continent.

Par ailleurs, d'après les estimations, plus de la moitié des projets figurant dans la réserve recevront un soutien sous forme de bonification d'intérêts au titre du cadre de viabilité de la dette pour les PPTE, ce qui illustre une fois de plus le rôle de catalyseur joué par le FFI dans la promotion d'investissements qui ne pourraient se concrétiser dans d'autres circonstances.

Comme le recommandent les autorités chargées de la supervision du Fonds fiduciaire tant dans l'Union européenne que dans l'Union africaine, une coopération plus étroite sera également recherchée avec le secteur privé afin d'explorer les opportunités d'investissement, en se fondant sur des approches innovantes du financement, rendues possibles grâce à la combinaison des aides apportées par les bailleurs de fonds et du financement à long terme assuré par les institutions financières, notamment pour atténuer les types de risques spécifiques.



Point sur les opérations de subvention du FFI approuvées avant 2010 et en cours de réalisation

Corridor de Beira	
Secteur	transports
Type de subvention	BI
Montant	29 millions d'EUR au maximum
Statut	en cours de décaissement
Baillieur de fonds principal	BEI

Le projet du corridor de Beira concerne la réhabilitation de la ligne ferroviaire de Sena et la remise en état du chenal d'accès au port de Beira selon ses caractéristiques techniques d'origine. Le coût total du projet est estimé à 188,5 millions d'EUR et le projet est cofinancé par des prêts de la BEI, de l'IDA de la Banque mondiale, de la société des chemins de fer de Beira (Companhia dos Caminhos de Ferro da Beira), des ports et chemins de fer du Mozambique (Portos e Caminhos de Ferro de Moçambique) et de l'agence danoise de développement Danida ainsi que par une subvention des Pays-Bas via l'ORET. La subvention du FFI est utilisée par la BEI pour bonifier le taux d'intérêt de ses prêts pour les deux composantes (ferroviaire et portuaire) du projet.

Rénovation des réseaux de transport d'électricité du Bénin et du Togo	
Secteur	énergie
Type de subvention	BI
Montant	12,25 millions d'EUR au maximum
Statut	en attente du premier décaissement
Baillieur de fonds principal	BEI

Le projet, qui vise à rénover et à étendre les réseaux de transport d'électricité du Togo et du Bénin, permettra au promoteur d'améliorer dans une large mesure la fiabilité de l'approvisionnement, de réduire le recours à des installations de production locales peu efficaces et de diminuer les pertes de réseau. En ce qui concerne les nouveaux aménagements, le projet comprend 308 km de lignes à 161 kV, 5 km de câbles souterrains à 63 kV et une sous-station. Il porte également sur la rénovation de 290 km de lignes à 161 kV ainsi que sur la remise à neuf et l'agrandissement de huit sous-stations.

Le coût total du projet est estimé à 73,2 millions d'EUR et sera cofinancé par la BEI, la Banque mondiale, l'agence alle-

mande KfW et le promoteur du projet, la Communauté électrique du Bénin (CEB). La réparation des lignes de transport existantes contribuera à éviter la survenue de pannes d'électricité majeures. La construction de nouvelles lignes permettra d'accroître la couverture géographique et la qualité des infrastructures de transport dans les pays bénéficiaires. L'amélioration de la fiabilité et de l'efficacité de l'approvisionnement en électricité qui en résultera contribuera à instaurer un climat plus propice à l'investissement du secteur privé et à la croissance.

Les travaux de dragage du port ont démarré durant l'été 2010 et la mise en œuvre du projet se déroule conformément au calendrier établi. Cette partie du projet devrait s'achever dans les délais prévus, c'est-à-dire d'ici la fin du mois de juin 2011.

La mise en œuvre des travaux de réhabilitation de la ligne ferroviaire a été retardée de 12 mois et l'achèvement de cette composante est désormais attendu pour le deuxième trimestre 2011.

La BEI a effectué deux décaissements au titre de la composante portuaire et devrait décaisser 7 millions d'EUR supplémentaires en avril 2011. Deux autres décaissements ont été effectués au titre de la composante ferroviaire. Les parties correspondantes de la subvention du FFI ont été transférées du Fonds à la Banque pour bonification du taux d'intérêt applicable aux quatre décaissements de 2010.

La subvention du FFI sera utilisée par la BEI pour bonifier le taux d'intérêt de son prêt de 35 millions d'EUR à CEB. En tant que PPTE, le Bénin et le Togo sont limités par des contraintes concernant le niveau des coûts de financement qu'ils peuvent supporter pour les investissements de leur secteur public ; c'est pourquoi l'obtention d'une subvention du FFI revêt pour eux une importance considérable.



Port Autonome de Pointe Noire	
Secteur	transports
Type de subvention (1)	BI
Montant	6,6 millions d'EUR au maximum
Statut	en attente du premier décaissement
Type de subvention (2)	AT
Montant	2 millions d'EUR au maximum
Statut	en attente du premier décaissement
Bailleur de fonds principal	AFD



Le projet concerne la rénovation et la mise à niveau technique des principales infrastructures du port autonome de Pointe Noire (PAPN), en République du Congo, et son adaptation au développement du trafic de conteneurs. Il comprend la construction d'une berme de protection et l'extension de 300 mètres du brise-lame extérieur, la rénovation et l'extension des quais, des travaux de dragage, l'acquisition de deux remorqueurs de haute mer et la réparation et la mise à niveau d'autres infrastructures. La capacité du nouveau terminal de conteneurs sera d'environ 1 million d'EVP (équivalent vingt pieds) par an, contre 300 000 seulement auparavant. Le coût total du projet est estimé à 128,4 millions d'EUR et sera financé par des prêts à long terme de la BEI, de l'Agence française de développement et de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) et par autofinancement par le PAPN.

Aménagement hydroélectrique de Félou	
Secteur	énergie
Type de subvention	BI
Montant	9,335 millions d'EUR
Statut	en cours de décaissement
Bailleur de fonds principal	BEI

Le projet hydroélectrique de Félou porte sur les études, la construction, la mise en service et l'exploitation d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau, située à la hauteur des chutes de Félou, sur le fleuve Sénégal. Ses principales composantes sont la remise en état d'un barrage ainsi que la construction et l'installation d'une centrale électrique, de trois turbines bulbes d'une capacité nominale de 21 MWe chacune, d'une structure de prise d'eau, ainsi que d'une sous-station et d'une ligne aérienne

de transport. Le projet est cofinancé par la BEI, l'IDA de la Banque mondiale et l'OMVS.

La bonification d'intérêt du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures sera utilisée par l'AFD pour améliorer la concessionnalité de son prêt. La subvention sous forme d'assistance technique servira à financer le renforcement des capacités du service comptable et financier de l'autorité portuaire, notamment la modernisation des systèmes informatiques de comptabilité, l'amélioration des procédures de contrôle interne, l'actualisation régulière du modèle de projection financière et l'assistance à la gestion financière. Ces actions contribueront à améliorer les pratiques de gestion de l'autorité portuaire et à atténuer le risque de crédit pour ses prêteurs. En outre, l'autorité portuaire a besoin d'un soutien extérieur pour mettre en place un plan de gestion environnementale dans le cadre de ses activités quotidiennes.

L'opération de subvention du FFI est utilisée par la BEI pour mettre ses prêts aux trois États concernés par le projet en conformité avec les conditions applicables aux PPT. Le différentiel d'intérêt qui en résulte, à la charge de la SOGEM et des emprunteurs de la BEI, la Mauritanie, le Mali et le Sénégal, sera affecté à un programme d'électrification des zones rurales.

En novembre 2010, l'AID, en accord avec la BEI, a versé un acompte au contractant Sinhydro afin de permettre la préparation des travaux. Un premier décaissement a été effectué au titre des contrats de prêt signés avec la BEI, suivi par le premier transfert de la portion correspondante de la subvention du FFI à la BEI.

Extension de l'aéroport international Jomo Kenyatta (JKIA)	
Secteur	transports
Type de subvention	AT
Montant	5 millions d'EUR au maximum
Statut	en cours de décaissement
Bailleur de fonds principal	BEI

Le projet comprend la mise à niveau technique et la rénovation de l'aérogare passagers de l'aéroport JKIA, le plus important au Kenya. Le secteur de l'aviation kényan a connu une forte croissance au cours des années passées, tant sur le plan des activités touristiques que sur celui du transport de marchandises, et la tendance devrait se poursuivre. Kenya Airways, le transporteur national, possède le plus vaste réseau d'Afrique sub-saharienne. Les infrastructures de l'aviation civile n'ont toutefois pas suivi le rythme en ce qui concerne la qualité des services de transport aérien. L'actuel aéroport a été conçu, à l'origine, pour une capacité annuelle de 2,5 millions de voyageurs, mais accueille aujourd'hui près du double de ce volume, et il est de ce fait difficile de satisfaire aux normes internationales

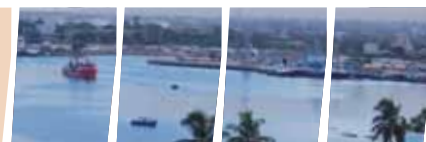
Dorsale côtière du WAPP	
Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Montant	1,75 million d'EUR au maximum
Statut	en cours de décaissement
Bailleur de fonds principal	BEI

La ligne d'interconnexion de 330 kV entre Riviera en Côte d'Ivoire et Prestea au Ghana est l'un des projets clés liés à l'objectif du WAPP qui consiste à instaurer un marché régional de l'électricité en Afrique occidentale. Au titre de la phase de planification de ce projet, le WAPP a reçu une subvention du FFI pour le financement de la préparation du projet qui comprend : un premier contrat portant sur l'évaluation de la fai-

de service aux usagers. Avec le projet proposé, l'aéroport verra sa capacité annuelle passer à 9,3 millions de passagers et se conformera aux normes de sécurité de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

En raison de la complexité du projet et de ses éventuelles incidences sur l'environnement, un certain nombre de domaines bénéficieront amplement des mesures d'assistance technique et de renforcement des capacités qui seront financées par la subvention du FFI. Parmi les actions envisagées dans le cadre de cette assistance technique sont notamment prévus un soutien à la gestion de projet, de manière à réduire au minimum les incidences sur les activités existantes ainsi qu'à permettre un suivi adéquat du projet, comprenant un suivi financier, la mesure et le contrôle des polluants atmosphériques, l'évaluation des incidences du transport aérien sur la faune et la flore ainsi que sur les habitats naturels et une assistance à la mise en place de systèmes de gestion environnementale. Un contrat de service a été signé à ces fins avec EGIS AVIA / EGIS BECEOM International en septembre 2010.

sabilité technique, économique et financière du projet ; un second contrat portant sur l'étude du tracé des lignes, l'évaluation des incidences environnementales et sociales, le plan de réinstallation des populations déplacées et le plan de gestion environnementale et sociale, et un troisième volet, portant sur l'audit de ces deux contrats. Après la signature d'un accord-cadre entre la BEI et le WAPP pour ces opérations en juin 2009, le WAPP a lancé un appel d'offres et signé, en août 2010, un contrat avec Lahmeyer International GmbH pour l'étude de faisabilité et un contrat avec une entreprise conjointe constituée par ANTEA, ENVAL, Monbailliu & Associés, Moses Consulting et TTI Production pour l'étude du tracé de la ligne et l'EIES. Les deux contrats, qui portent sur une durée de 13 mois, sont en cours d'exécution.



WAPP CLSG – Études de pré-investissement pour une ligne d'interconnexion en Afrique de l'Ouest

Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Montant	3 millions d'EUR au maximum
Statut	en cours de décaissement
Bailleur de fonds principal	BEI

L'interconnexion électrique entre la Côte d'Ivoire, le Liberia, la Sierra Leone et la Guinée (CLSG), qui favorisera les échanges d'électricité entre les quatre pays, est un projet prioritaire du Pool d'énergie ouest-africain (WAAP). Ce projet porte sur la construction de quelque 1 100 km de lignes de transport d'électricité à haute tension ainsi que sur l'agrandissement ou la construction de postes à haute tension à Man (Côte d'Ivoire), Sannequille, Buchanan et Monrovia (Liberia), Nzérékore et Linsan (Guinée) et Bumbuna (Sierra Leone).

En vue de la préparation de ce projet, une subvention du FFI d'un montant de 3 millions d'EUR au maximum

a été mise à la disposition du WAPP, via la BEI, pour le financement d'une étude de faisabilité menée par une coentreprise formée par la société Application européenne de technologies et de services et SOGREAH Consultants, ainsi que d'une étude du tracé des lignes et des incidences environnementales et sociales réalisée par Korea Electric Power Corporation. Les deux études devraient être achevées dans le courant du troisième trimestre 2011.

La BEI envisage de demander une deuxième opération de subvention sous forme d'assistance technique du Fonds fiduciaire en 2011 pour le financement des activités d'ingénierie de l'entité propriétaire jusqu'à l'attribution des contrats d'ingénierie, de passation des marchés et de construction relatifs au projet, afin d'éviter toute interruption dans la préparation du projet, sachant que la préparation d'un projet régional d'une telle complexité est un processus de longue haleine.

Centrale hydroélectrique Ruzizi III

Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Montant	4,2 millions d'EUR
Statut	en cours de décaissement
Bailleur de fonds principal	BEI



La construction d'une nouvelle centrale hydroélectrique sous-régionale sur la rivière Ruzizi devrait produire 143 MW supplémentaires d'électricité. Le coût total du projet de construction de Ruzizi III est estimé à 581 millions d'USD au maximum.

La subvention du FFI est utilisée pour financer des études supplémentaires et complémentaires pour la préparation de ce projet, portant notamment sur sa viabilité économique et financière et sur les accords institutionnels y afférents, y compris la gestion du débit et les interactions avec les centrales existantes, ainsi que des études techniques additionnelles concernant l'interconnexion du Sud-Kivu et du Nord-Kivu et ses interfaces avec le réseau interconnecté de la Communauté écono-

mique des pays des grands lacs (CEPGL). Une partie de la subvention du FFI servira au renforcement des capacités institutionnelles d'EGL. Ces études sont bien avancées et devraient être terminées au milieu de l'année 2011.

Une fois toutes les études achevées et approuvées par les autorités gouvernementales, un sommet des chefs d'État sera organisé en vue de l'approbation des décisions relatives à la mise en œuvre de Ruzizi III. L'appel à manifestations d'intérêt pour le recrutement d'un promoteur ou investisseur a été lancé et une liste d'investisseurs présélectionnés devrait être prête d'ici le début du mois de juin 2011. Une table ronde des bailleurs de fonds sera organisée ultérieurement pour définir le plan de financement.

Réglementation du secteur de l'électricité dans la CEDEAO

Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Montant	1,7 million d'EUR au maximum
Statut	en cours de décaissement
Baillleur de fonds principal	AFD



Le Protocole sur l'énergie de la CEDEAO, adopté en 2003, a pour objet d'accroître les investissements dans le secteur énergétique et les échanges d'énergie en Afrique de l'Ouest. Poursuivant cet objectif, la CEDEAO a créé une autorité de régulation régionale. La CEDEAO a reçu une subvention de 5 millions d'EUR de l'Agence française de développement, utilisée pour la définition des tâches de cette autorité désormais connue sous le nom d'ARREC, et pour le financement de ses premières années de fonctionnement. Les activités initiales de régulation de l'ARREC comprennent l'étalonnage régional du secteur de l'électricité, l'assistance à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal et l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie en vue d'améliorer les échanges transfrontaliers et l'appui aux autorités de réglementation nationales pour la fixation de tarifs d'échanges internationaux. L'ARREC facilitera également le règlement de différends dans le domaine des échanges d'électricité transfrontaliers. Les activités de l'ARREC visent également à favoriser la création d'un marché régional concurrentiel par le renforcement de la politique éner-

gétique régionale, la planification et la réglementation technique et mettent l'accent sur l'intégration régionale dans le secteur de l'énergie. À cette fin, l'ARREC poursuit plusieurs objectifs : le développement sécurisé des échanges transfrontaliers, la promotion de la concurrence sur le marché régional naissant de l'électricité, l'amélioration des échanges d'informations et l'accroissement de la confiance des investisseurs dans le secteur de l'énergie.

La subvention du FFI vient compléter celle de l'AFD mentionnée ci-dessus et sera mise à la disposition de l'ARREC et utilisée par celle-ci pour financer ses activités. Le lancement officiel de l'autorité de régulation a eu lieu le 9 novembre 2010 et a été suivi de la signature d'un contrat de financement entre l'AFD et l'ARREC définissant l'utilisation de la subvention du FFI. Au fil des années, les contributions de l'AFD et du Fonds fiduciaire pour les infrastructures diminueront et celles des opérateurs du secteur augmenteront progressivement, ce qui permettra à l'ARREC de fonctionner de manière durable. L'ARREC existera par conséquent pour et par le secteur.

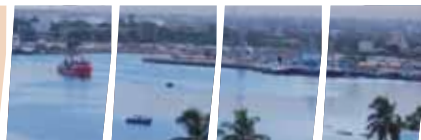


« Les projets régionaux d'interconnexion électrique ou de production d'électricité ne peuvent se concrétiser que s'il existe un cadre juridique, tarifaire et contractuel clair. Cela est particulièrement vrai si le secteur privé doit être impliqué, ce qui est essentiel compte tenu du montant des investissements requis. »

« Voilà pourquoi l'AFD a décidé de soutenir le plan de création d'une autorité de régulation nationale de la CEDEAO et de participer au financement des premières années de fonctionnement de l'ARREC. L'ARREC recevra également une contribution de 1,7 million d'EUR du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, soutenu par la Commission européenne

et une douzaine d'États européens. J'ai également le plaisir d'annoncer que, au nom du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, l'AFD signera l'accord de financement relatif à cette subvention de l'UE, dans le contexte de ce forum. Ces subventions viennent s'ajouter aux contributions annuelles de la Commission de la CEDEAO. »

Allocution d'ouverture de Bruno Leclerc, responsable du bureau de l'AFD à Accra, au forum de la régulation du 9 novembre 2010



Actualisation du schéma directeur du WAPP	
Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Montant	0,935 million d'EUR
Statut	en cours de décaissement
Bailleur de fonds principal	BEI



Le Pool d'énergie ouest-africain (WAPP) est une organisation publique internationale qui opère dans l'intérêt général du réseau électrique régional dans le but d'assurer un approvisionnement en électricité fiable dans toute la région. Les membres du WAPP sont des entités de production, de transport et de distribution d'électricité qui interviennent dans l'exploitation des réseaux d'électricité en Afrique de l'Ouest. Le réseau électrique du WAPP couvre deux zones géographiques (la zone A et la zone B) possédant chacune ses réseaux interconnectés qui, d'après les perspectives de l'organisation à l'horizon 2015, devraient être reliés entre eux pour permettre les échanges d'électricité à l'échelle régionale.

Dans ce contexte, l'objectif du WAPP est de mettre sur pied un marché régional de l'électricité en Afrique de l'Ouest, en concevant et en réalisant des projets d'infrastructure prioritaires clés qui favoriseront les

échanges d'électricité et qui permettront d'accéder à des sources d'énergie abordables.

La subvention du Fonds fiduciaire servira à financer une mise à jour du schéma directeur du WAPP, laquelle est essentielle pour la planification et la coordination de l'ensemble des projets prioritaires du WAPP, et notamment ceux relatifs à la production et à l'interconnexion. La subvention a permis au WAPP de financer les services d'un cabinet de conseil international pour la réalisation d'une étude donnant aux différentes parties prenantes du secteur de l'électricité dans la région une vue d'ensemble claire, complète et cohérente de l'évolution des infrastructures de production et de transport d'électricité dans la région et servant de base à la prise de décisions concernant sa mise en œuvre. Un contrat pour la prestation des services requis a été signé entre Tractebel Engineering et le WAPP en novembre 2010.

Projet hydroélectrique de Gouina – OMVS	
Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Montant	1 million d'EUR
Statut	en attente du 1 ^{er} décaissement
Bailleur de fonds principal	AFD

Le projet hydroélectrique de Gouina se situe à la hauteur d'une chute naturelle sur le fleuve Sénégal, près de la ville de Kayes, dans l'ouest du Mali et vise à fournir de l'électricité au Mali, à la Mauritanie, au Sénégal et à la Guinée. Il devrait entrer en service à l'horizon 2013, moyennant un coût de 250 millions d'EUR.

La subvention du FFI est utilisée par l'AFD pour financer un audit préalable dans le domaine environnemental et social, comprenant une évaluation des impacts cumu-

latifs, une étude sociologique complémentaire pour la finalisation du plan d'action de réinstallation des populations déplacées et du plan de gestion du patrimoine culturel, une étude environnementale pour un recensement des espèces protégées et des ajouts au plan de gestion des ressources en eau. Une partie de la subvention sera également utilisée pour la mise en place d'un comité d'experts indépendants chargé d'évaluer la mise en œuvre des plans d'action environnementale et sociale du projet ainsi que d'un groupe d'experts sur la sécurité des digues, chargé d'assurer le suivi de cette composante du projet tout au long de sa mise en œuvre.

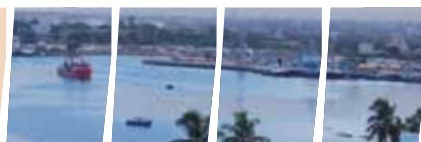
Après un léger retard dans la finalisation du cahier des charges pour l'audit préalable dans le domaine environnemental et social (été 2010), la préparation du projet avance finalement et devrait être achevée d'ici fin 2011.

Dorsale au Mozambique (CESUL)	
Secteur	énergie
Type de subvention	AT
Montant	0,7 million d'EUR au maximum
Statut	en attente du premier décaissement
Bailleur de fonds principal	BEI

Pour exploiter certaines des abondantes ressources énergétiques naturelles du Mozambique, l'État mozambicain a lancé des initiatives d'envergure, notamment la mise en place de projets de production d'électricité et d'un réseau de transport à extra-haute tension destiné à permettre l'acheminement de l'énergie produite vers les pays voisins du Pool énergétique d'Afrique australe (SAPP). Parmi ces initiatives figure le projet de développement du réseau régional de transport d'électricité (CESUL), qui comprend la construction d'une ligne de raccordement entre le principal site de production d'électricité sur le Zambèze (nord du Mozambique) et la principale région de consommation, à savoir Maputo et ses environs (sud du Mozambique), avec des possibilités de réalisation de projets de production d'électricité le long de cette ligne. Le développement du

réseau régional de transport d'électricité sera associé à la mise en œuvre de deux grands projets de production d'hydroélectricité qui seront situés dans la même province (Cahora Bassa rive nord et Mpanda Nkwua). Ces projets auront des conséquences environnementales et sociales importantes dans la région de Tete, ce qui nécessite de réaliser une évaluation stratégique détaillée des incidences environnementales et sociales régionales (ESIESR), qui sera financée par la subvention du FFI et visera à fournir une évaluation globale des impacts environnementaux et sociaux indirects, induits et cumulatifs des projets existants, en cours de construction et planifiés dans la région de Tete, des axes de transport connexes, des aires d'influence et des projets associés.

Un accord a été signé entre la BEI et Electricidade de Moçambique (EdM) en août 2010, autorisant EdM à passer un contrat de consultance pour la réalisation d'une étude qui fournira l'évaluation globale susmentionnée et qui devrait aboutir à un cadre global pour la maximisation des incidences positives et la réduction au minimum des risques environnementaux et sociaux associés au développement rapide dans la zone d'influence du réseau régional de transport d'électricité.



Agrandissement du port de Walvis Bay	
Secteur	transports
Type de subvention	AT
Montant	0,45 million d'EUR
Statut	en attente du premier décaissement
Bailleur de fonds principal	KfW



L'autorité portuaire de Namibie (Nampont), détenue par l'État, a lancé un projet de construction d'un nouveau terminal à conteneurs gagné sur la mer au sud du port actuel. Le coût total de ce projet d'agrandissement majeur et de mise à niveau du terminal à conteneurs de Walvis Bay, qui comprend l'extension des postes d'amarrage et les travaux de dragage requis pour permettre aux gros navires d'accéder au port, est estimé à la contrevalet de 300 millions d'EUR. L'autorité portuaire s'est adressée à la BEI, à l'AFD, à la KfW et à la Banque de développement de l'Afrique australe, en tant que bailleurs de fonds potentiels, pour obtenir une assistance à la réalisation de l'étude de faisabilité économique et financière du projet et

à l'analyse des différentes options d'investissement et d'exploitation.

La subvention du FFI approuvée pour la préparation de ce projet sera utilisée pour aider Nampont à financer des services de conseil pour la réalisation de l'étude de marché économique relative à l'extension stratégique du terminal de conteneurs du port de Walvis Bay. À cette fin, la KfW a signé en mai 2010 un contrat de financement avec Nampont, pour un montant de 450 000 EUR. Le contrat relatif aux services de conseil devrait être attribué début 2011, période à laquelle devrait également être effectué un premier décaissement au titre de la subvention du FFI.

Centrale hydroélectrique de Sambangalou	
Secteur	énergie
Type de subvention	TA
Montant	0,35 million d'EUR au maximum
Statut	en attente du premier décaissement
Bailleur de fonds principal	AFD

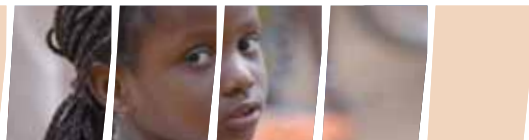
La centrale hydroélectrique de Sambangalou s'inscrit dans le cadre du projet Énergie de l'OMVG (Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie), qui comprend trois composantes : les aménagements hydroélectriques de Sambangalou et Kaléta et la ligne d'interconnexion. Le coût total du projet est estimé à 990 millions d'EUR. Le coût de la première phase, qui concerne les aménagements hydroélectriques de Kaléta ainsi qu'une partie de la ligne d'interconnexion, est estimé à 540 millions d'EUR. La construction de la centrale hydroélectrique de Sambangalou fait quant à elle partie de la deuxième phase. La centrale sera dotée d'une capacité installée de 128 MW et devrait entrer en service à l'horizon 2015. Elle devrait produire entre 208 et 402 GWh par an.

Une étude de faisabilité de la centrale, incluant l'évaluation de ses incidences environnementales et sociales, a été réalisée en 2006. Mais certains de ses aspects, comme l'analyse économique et les répercussions environnementales et sociales, doivent être analysés de manière plus approfondie. La subvention du FFI servira à financer les services des cabinets d'études internationaux que l'OMVG sélectionnera pour la réalisation de l'évaluation de la valeur économique totale (VET) du projet, y compris de ses incidences environnementales et sociales et des mesures d'atténuation y relatives. Un examen du plan de gestion environnementale et sociale (PGES) et du plan de réinstallation des populations déplacées (PRP) ainsi qu'une analyse de la sensibilité de la rentabilité du projet aux variations du débit de crue et à la variabilité des conditions climatiques et de précipitations sont également prévus.

Annexes

1. États financiers certifiés	61
2. Liste des donateurs, de leurs représentants et des contributions reçues au 31 décembre 2010	71
3. Composition du comité de pilotage	72
4. Groupe des bailleurs de fonds	74
5. Liste des pays africains admissibles	75
6. Communautés économiques régionales africaines	76
7. Liste des acronymes	78
8. Contributions au rapport annuel et remerciements	79





➔ 1. États financiers certifiés

État de la situation financière

au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	Note	31.12.2010	31.12.2009
ACTIF			
Liquidités et équivalents	2.4.2	251 452	144 151
Autres éléments de l'actif	3,8	8 276	5 132
Total de l'actif		259 728	149 283
PASSIF			
DETTES			
Autres dettes	4	7	7
Total du passif		7	7
RESSOURCES DES DONATEURS			
Contributions	5	290 200	170 200
Bénéfices non répartis		- 30 479	- 20 924
Total des ressources des donateurs		259 721	149 276
Total du passif		259 728	149 283

État du résultat global

pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	Note	Du 01.01.2010 au 31.12.2010	Du 01.01.2009 au 31.12.2009
Intérêts et produits assimilés	6	499	562
Total des produits		562	2 941
Opérations financées	7	- 8 392	- 22 396
Charges administratives générales	8	- 1 655	- 855
Frais d'audit		- 7	- 7
Total des charges		- 10 054	- 23 258
Perte nette de l'exercice		- 9 555	- 22 696
Total de la perte globale de l'exercice		- 9 555	- 22 696

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations des ressources des donateurs

pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	Contributions	Bénéfices non répartis	Total
Au 1^{er} janvier 2010	170 200	- 20 924	149 276
Total du résultat global de l'exercice			
Perte de l'exercice	-	- 9 555	- 9 555
Transactions enregistrées directement dans les ressources des donateurs			
Contributions (Note 5)	120 000	-	120 000
Au 31 décembre 2010	290 200	- 30 479	259 721

	Contributions	Bénéfices non répartis	Total
Au 1^{er} janvier 2009	93 000	1 772	94 772
Total du résultat global de l'exercice			
Perte de l'exercice	-	- 22 696	- 22 696
Transactions enregistrées directement dans les ressources des donateurs			
Contributions (Note 5)	77 200	-	77 200
Au 31 décembre 2009	170 200	- 20 924	149 276



Tableau des flux de trésorerie

pour l'exercice clos au 31 décembre 2010 (en milliers d'euros)

	Du 01.01.2010 au 31.12.2010	Du 01.01.2009 au 31.12.2009
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Intérêts perçus	499	562
Charges administratives générales	- 4 799	- 3 089
Opérations financées	- 8 392	- 22 396
Frais d'audit	- 7	- 7
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités opérationnelles	- 12 699	- 24 930
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Contributions reçues	120 000	77 200
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement	120 000	77 200
Variation nette des liquidités et équivalents	107 301	52 270
Liquidités et équivalents à l'ouverture de l'exercice	144 151	91 881
Liquidités et équivalents à la clôture de l'exercice	251 452	144 151

Annexe aux états financiers

1. Informations d'ordre général

Dans le cadre de la stratégie de l'UE pour l'Afrique, la Commission européenne et neuf États membres de l'UE (« les donateurs ») ont signé avec la Banque européenne d'investissement (BEI) en tant que gestionnaire du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures (« le Fonds fiduciaire » ou « le Fonds ») l'accord établissant les modalités de mise en œuvre du Fonds fiduciaire (« les modalités »). Depuis lors, trois autres États membres sont devenus des donateurs au Fonds fiduciaire. Le 29 juin 2009, le Comité de gestion du Fonds fiduciaire a approuvé une première modification des modalités de mise en œuvre du Fonds, suivie d'une deuxième modification le 25 novembre 2010.

La vocation centrale du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures est de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques du Partenariat UE-Afrique en soutenant des projets d'infrastructure régionaux admissibles mis en œuvre en Afrique subsaharienne au moyen d'une combinaison de financements ciblés à long terme et de subventions des États membres donateurs.

Le Fonds fiduciaire a une durée de vie limitée et peut être clos après survenance de certains événements dits « situations de clôture ». L'article 11.2.1 (d) de l'accord prévoit la possibilité de clore le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures le 31 décembre 2015, tandis que l'article 11.3 précise les modalités de cession des ressources restantes.

Le Conseil d'administration de la BEI a, le 10 mars 2011, adopté les présents états financiers et autorisé leur soumission pour approbation au Conseil des gouverneurs à sa séance du 17 mai 2011.

2. Principes comptables essentiels

2.1. Bases d'établissement des états financiers – Déclaration de conformité

Les états financiers du Fonds fiduciaire ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'entérinées par l'Union européenne.

2.2. Principaux jugements et estimations comptables

L'établissement des états financiers selon le référentiel IFRS implique le recours à des estimations comptables déterminantes. Il impose aussi aux organes de direction de la BEI d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables du Fonds fiduciaire.

2.3. Modification des méthodes comptables

Les principes comptables adoptés sont identiques à ceux des exercices précédents.

Plusieurs nouvelles normes, modifications de normes et interprétations sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 et n'ont pas été appliquées dans la préparation des présents états financiers.

Le Fonds fiduciaire a prévu adopter ces normes et amendements à leur date d'entrée en vigueur et n'en attend pas d'incidence notable sur ses états financiers.

2.4. Résumé des principes comptables essentiels

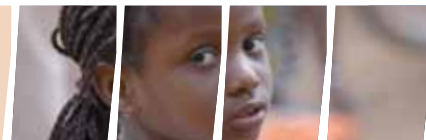
2.4.1. Bases de conversion

Les états financiers du Fonds fiduciaire sont libellés en euro (EUR), sa monnaie opérationnelle.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture de l'état de la situation financière. Les gains ou pertes résultant de la conversion sont enregistrés dans l'état du résultat global.

Les postes non monétaires qui sont évalués à leur coût historique dans une monnaie étrangère sont convertis sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les postes non monétaires évalués à leur juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis sur la



base du taux de change en vigueur à la date de détermination de la juste valeur.

Les différences de change résultant du règlement de transactions à des taux différents de ceux en vigueur à la date de ces transactions, ainsi que les différences de change non réalisées sur des postes monétaires d'actif et de passif en devises à régulariser, sont enregistrées dans l'état du résultat global.

Les éléments de l'état du résultat global sont convertis en euro sur la base des taux de conversion en fin de mois.

2.4.2. Liquidités et équivalents

Le Fonds fiduciaire assimile à des liquidités et équivalents les comptes courants et les dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois. La BEI a ouvert dans ses livres un compte courant séparé au nom du Fonds fiduciaire, intitulé « compte du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures » (« le compte courant »).

2.4.3. Contributions

Outre le donateur fondateur (la Commission européenne), tout État membre de l'Union européenne et tout organisme de financement du développement situé dans un État membre de l'UE peut apporter une contribution en euros au compte du Fonds fiduciaire. Les contributions (nettes de frais bancaires) sont inscrites dans l'état de la situation financière à la date de leur réception.

Les contributions apportées au Fonds possèdent les caractéristiques suivantes et sont par conséquent classées comme instruments de capitaux propres :

- en vertu de l'accord les régissant, elles confèrent au donateur le droit à décider de l'utilisation des actifs nets du Fonds en cas de liquidation de celui-ci ;
- elles sont classées dans la catégorie d'instruments subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments ;

- tous les instruments financiers de la catégorie d'instruments subordonnés à toutes les autres catégories d'instruments présentent des caractéristiques identiques ;

- l'instrument concerné ne présente aucune des caractéristiques qui obligeraient à le classer comme élément de passif ;

- les flux de trésorerie prévisionnels attribuables à l'instrument concerné pendant toute sa durée de vie sont basés, pour une large part, sur le résultat, la variation des actifs nets comptabilisés ou la variation de la juste valeur des actifs nets comptabilisés et non comptabilisés du Fonds pendant toute la durée de vie de l'instrument.

2.4.4. Décaissements sur opérations

Les décaissements au titre d'opérations financées par le Fonds fiduciaire sont comptabilisés en charge à la rubrique *Opérations financées* de l'état du résultat global, à la date du versement par le Fonds fiduciaire.

2.4.5. Charges administratives générales

Pour la gestion du Fonds fiduciaire, la BEI est rémunérée par une commission fixe égale à 4 % (quatre pour cent) du montant de chaque contribution effectivement versée au Fonds. Cette commission est destinée à couvrir intégralement le coût de la gestion du Fonds. Les charges administratives générales sont comptabilisées dans l'état du résultat global au prorata sur le reste de la durée de vie du Fonds fiduciaire.

2.4.6. Imposition

Le protocole sur les privilèges et immunités des Communautés européennes annexé au traité du 8 avril 1965 instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes dispose que les avoirs, revenus et autres biens des institutions de l'Union sont exonérés de tous impôts directs.

3. Autres éléments de l'actif

Sont inscrites au poste *Autres éléments de l'actif* les commissions administratives versées d'avance à la BEI – comme expliqué à la Note 8.

4. Autres dettes

Sont inscrits au poste *Autres dettes* les frais relatifs à l'audit externe des états financiers du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2010. Les frais relatifs à l'audit externe des états financiers du Fonds fiduciaire au 31 décembre 2009 sont indiqués à titre de comparaison.

5. Contributions des donateurs

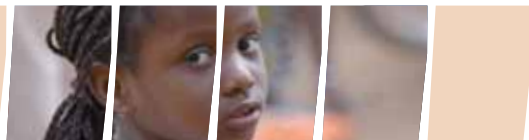
Les contributions reçues de la Commission européenne et des États membres au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 sont détaillées ci-dessous.

Donateurs	31.12.2010 (en milliers d'euros)	31.12.2009 (en milliers d'euros)
Autriche	2 000	1 000
Belgique	1 000	1 000
Commission européenne	208 700	108 700
Finlande	5 000	5 000
France	10 000	5 000
Allemagne	5 000	1 000
Grèce	1 000	1 000
Italie	5 000	5 000
Luxembourg	2 000	2 000
Pays-Bas	2 000	2 000
Portugal	1 000	1 000
Espagne	10 000	10 000
Royaume-Uni	37 500	27 500
Total	290 200	170 200

6. Intérêts et produits assimilés

Conformément aux règles régissant le Fonds fiduciaire, la BEI rémunère les liquidités déposées sur le compte courant sur la base de l'indice EONIA (*Euro Overnight Index Average*).

Pour l'exercice 2010, les produits d'intérêts perçus en rémunération du compte courant ouvert dans les livres de la BEI s'élèvent à 499 002 EUR (2009 : 561 627 EUR).



7. Projets financés

En 2010 et en 2009, la BEI a procédé à des décaissements pour les opérations suivantes :

Opérations financées (en milliers d'euros)	Du 01.01.2010 au 31.12.2010	Du 01.01.2009 au 31.12.2009
Assistance technique		
Interconnexion Éthiopie-Kenya	-	92
GIBE Hydropower III (Évaluation des incidences environnementales et sociales)	22	-
Extension de l'aéroport international Jomo Kenyatta	840	-
CLSG – Interconnexion électrique en Afrique de l'Ouest	869	287
Centrale hydroélectrique Ruzizi	500	1 676
Câble sous-marin EASSy	1 012	939
Ligne électrique Kibuye-Goma-Birembo	110	-
Total de l'assistance technique	3 353	2 994
Bonifications d'intérêts		
Interconnexion de Caprivi	-	15 000
Corridor de Beira	3 100	4 402
Centrale hydroélectrique de Félou	1 939	-
Total des bonifications d'intérêts	5 039	19 402
Total des projets financés	8 392	22 396

8. Charges administratives générales

Pour les exercices 2010 et 2009, la commission de gestion versée à la BEI s'élève à 4 799 000 EUR et 3 089 000 EUR respectivement. Au 31 décembre 2010, 1 655 000 EUR (2009 : 855 000 EUR) sont comptabilisés dans l'état du résultat global et 8 276 000 EUR (2008 : 5 132 000 EUR) sont inscrits au poste *Autres éléments de l'actif* de l'état de la situation financière en tant que commissions administratives versées d'avance.

9. Engagements

Les engagements du Fonds fiduciaire sont intégralement composés d'opérations de subvention approuvées mais non encore décaissées. À la date du bilan, celles-ci se montent à 177 000 000 EUR (2009 : 72 900 000 EUR), dont 127 600 000 EUR (2009 : 52 800 000 EUR) correspondent à des bonifications d'intérêts, 45 400 000 EUR (2009 : 20 100 000 EUR) à des actions d'assistance technique et 4 000 000 EUR (2009 : néant) à des subventions directes. Les règles régissant le Fonds fiduciaire prévoient (article 6.1.2) que les décaissements des subventions au profit des responsables des projets doivent normalement débiter dans les 18 mois suivant l'approbation formelle de l'opération concernée.

10. Situation de trésorerie (en milliers d'euros)

Le tableau ci-dessous donne une analyse des éléments d'actif et de passif ainsi que des ressources des donateurs, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date de l'état de la situation financière et la date contractuelle d'échéance. On a adopté pour ce faire une estimation très prudente des échéances. Ainsi, pour les éléments de passif, on a retenu la date de remboursement la plus proche possible, tandis que pour les éléments d'actif, c'est la date de remboursement la plus éloignée possible qui a été choisie.

Échéance (au 31 décembre 2010)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 10 ans	Échéance non définie	Total
Actif					
Dépôts auprès de la Banque	251 452	-	-	-	251 452
Autres éléments de l'actif	-	1 655	6 621	-	8 276
Total de l'actif	251 452	1 655	6 621	-	259 728
Passif					
Total des dettes	-7	-	-	-	-7
Total des contributions des donateurs	-	-	-	- 259 721	- 259 721
Total du passif	-7	-	-	- 259 721	- 259 728

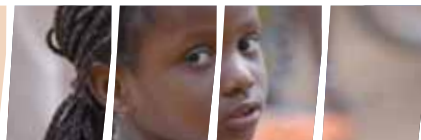
Échéance (au 31 décembre 2009)	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 10 ans	Échéance non définie	Total
Actif					
Dépôts auprès de la Banque	144 151	-	-	-	144 151
Autres éléments de l'actif	-	855	4 277	-	5 132
Total de l'actif	144 151	855	4 277	-	149 283
Passif					
Total des dettes	-7	-	-	-	-7
Total des contributions des donateurs	-	-	-	- 149 276	- 149 276
Total du passif	-7	-	-	- 149 276	- 149 283

11. Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt réside dans ses liquidités et équivalents, qui sont rémunérés à un taux basé sur l'EONIA.

12. Événements postérieurs à la date de clôture

Il ne s'est produit, après la date de clôture de l'exercice, aucun événement significatif pouvant donner lieu à une mise à jour des informations fournies ou à des ajustements aux états financiers au 31 décembre 2010.



Rapport du Réviseur d'entreprises agréé

Au Président du Comité de vérification
BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT
98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 LUXEMBOURG

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, lesquels comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010, l'état du résultat global, l'état des variations des ressources des donateurs et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction de la BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, en conformité avec les normes d'information financière internationales (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire à l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué celui-ci selon les Normes internationales d'audit telles qu'adoptées par la Commission luxembourgeoise de surveillance du secteur financier (CSSF). Ces normes nous imposent de respecter les règles d'éthique et requièrent que l'audit soit planifié et exécuté en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et informations présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que ces états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité en ce qui concerne l'établissement et la présentation sincère d'états financiers, l'objectif étant de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne. Une mission d'audit consiste également à évaluer la pertinence des règles comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues par la direction de l'entité, en l'espèce la BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT, ainsi qu'à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants réunis dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Avis

À notre avis, les présents états financiers donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures au 31 décembre 2010, de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Luxembourg, le 10 mars 2011

KPMG Audit S.à r.l.

Cabinet de révision agréé
9, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Société à responsabilité limitée
R.C.S. Luxembourg B 103590
Capital 25 000 €

Emmanuel Dollé

Les auditeurs comme le Comité de vérification ont vérifié les présents états financiers dans leur version anglaise uniquement. Par conséquent, le rapport des auditeurs externes et la déclaration du Comité de vérification font référence à la version anglaise des états financiers et à elle seule. En cas de divergence entre la version anglaise et une autre version linguistique, la version anglaise doit être considérée comme faisant foi. Les autres versions linguistiques du rapport sont des traductions officielles de la Banque.

Le Comité de vérification

Les conditions régissant l'approbation des états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, contenues dans les Règles relatives à la création et à la gestion du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, stipulent que les états financiers seront soumis aux instances dirigeantes de la Banque, selon les dispositions prévues par les statuts de cette dernière pour ses propres états financiers. C'est sur cette base que le Comité de vérification a émis la déclaration suivante :

Déclaration du Comité de vérification sur les états financiers du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'UE

Le Comité institué en vertu de l'article 12 des statuts et du chapitre V du règlement intérieur de la Banque européenne d'investissement pour vérifier la régularité de ses opérations et de ses livres,

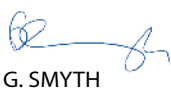
- ayant désigné KPMG comme auditeurs externes, étudié leurs procédures de planification d'audit, examiné et discuté leurs rapports ;
- ayant noté que les auditeurs externes ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds fiduciaire UEAfrique pour les infrastructures pour l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- s'étant réuni régulièrement avec les chefs des directions et autres services concernés, et ayant étudié les documents qu'il jugeait nécessaires à l'exercice de son mandat ;
- ayant reçu les assurances du Comité de direction concernant l'efficacité de la structure de contrôle interne et de l'administration interne ;

et

- vu les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration à sa réunion du 10 mars 2011,
 - considérant que ce qui précède fournit une base raisonnable à l'expression de son opinion,
 - vu les articles 24, 25 & 26 du Règlement intérieur,
- pour autant qu'il sache et puisse en juger,
- confirme que les activités du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures sont menées de façon appropriée, notamment en ce qui concerne la gestion des risques et le suivi ;
 - confirme qu'il a examiné la régularité des opérations et des livres du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures et que, à cet effet, il s'est assuré que les opérations du Fonds ont été réalisées dans le respect des formalités et des procédures prescrites par les statuts et le règlement intérieur ;
 - confirme que les états financiers, composés de l'état de la situation financière, de l'état du résultat global, de l'état des variations des ressources des donateurs et du tableau des flux de trésorerie, ainsi que d'un résumé des principes comptables adoptés et d'autres notes explicatives, donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats financiers et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux IFRS.

Luxembourg, le 10 mars 2011

Le Comité de vérification



G. SMYTH



E. MATHAY



J. RODRIGUES DE JESUS



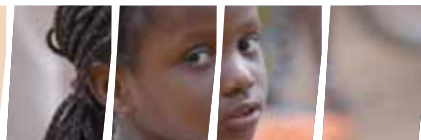
D. NOUY



J. GALEA



M. ÜURIKE



↳ 2. Liste des donateurs, de leurs représentants et des contributions reçues au 31 décembre 2010

(en milliers d'EUR)

Donateur	Montant signé	Nombre de droits de vote	Montant versé
Espagne	10 000 000	10	10 000 000
Luxembourg	1 000 000	1	1 000 000
<i>contribution additionnelle</i>	1 000 000	1	1 000 000
France	5 000 000	5	5 000 000
<i>contribution additionnelle</i>	5 000 000	5	5 000 000
Commission européenne	60 000 000	60	60 000 000
<i>contribution additionnelle</i>	48 700 000	49	48 700 000
<i>contribution additionnelle</i>	200 000 000	200	100 000 000
Grèce	1 000 000	1	1 000 000
Autriche – ADA	1 000 000	1	1 000 000
Autriche – OeEB	1 000 000	1	1 000 000
Italie	5 000 000	5	5 000 000
Pays-Bas	2 000 000	2	2 000 000
Allemagne	1 000 000	1	1 000 000
<i>contribution additionnelle</i>	4 000 000	4	4 000 000
Royaume-Uni	10 000 000	10	10 000 000
<i>contribution additionnelle</i>	20 000 000	20	17 500 000
<i>contribution additionnelle</i>	10 000 000	10	10 000 000
Portugal	1 000 000	1	1 000 000
Belgique	1 000 000	1	1 000 000
Finlande	5 000 000	5	5 000 000
	392 700 000	393	290 200 000

➔ 3. Composition du comité de pilotage

Membres africains

Membres du bureau de conférence Transports, énergie et TIC

Transports	Énergie	TIC	Autres
Algérie	Afrique du Sud	Nigeria	Burkina
Éthiopie	Sénégal	Kenya	Maroc
Mali	Égypte	Égypte	Nigeria
Gabon	Congo	Zambie	Kenya
Zimbabwe	Ouganda	Niger	

Communautés économiques régionales (CER)

- Communauté des États sahélo-sahariens – CEN-SAD
- Marché commun de l'Afrique orientale et australe – COMESA
- Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO
- Communauté de développement de l'Afrique australe – SADC
- Autorité intergouvernementale pour le développement – IGAD
- Communauté de l'Afrique de l'Est – EAC
- Communauté économique des États de l'Afrique centrale – CEEAC
- Union du Maghreb arabe – UMA

Autres

- Commission économique pour l'Afrique – CEA
- Banque africaine de développement – BAD
- Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique – NEPAD

Commission de l'Union africaine – CUA



Membres européens

- République d'Autriche
- Royaume de Belgique
- République de Bulgarie
- République de Chypre
- République tchèque
- Royaume de Danemark
- République d'Estonie
- République de Finlande
- République française
- République fédérale d'Allemagne
- République hellénique
- République de Hongrie
- Irlande
- République italienne
- République de Lettonie
- République de Lituanie
- Grand-Duché de Luxembourg
- République de Malte
- Royaume des Pays-Bas
- République de Pologne
- République portugaise
- Roumanie
- République slovaque
- République de Slovénie
- Royaume d'Espagne
- Royaume de Suède
- Royaume-Uni
- Banque européenne d'investissement
- Commission européenne

➔ 4. Groupe des bailleurs de fonds

Donateur	Bailleur de fonds	Représentant
Royaume-Uni	Banque africaine de développement	Alex Rugamba
Autriche	Banque autrichienne de développement	Wolfgang Pöcheim
Belgique	BIO	Alain De Muyter
Commission européenne	Banque européenne d'investissement	Alistair Wray
Finlande	Finnfund	Jaakko Kangasniemi
France	Agence française de développement	Alexis Bonnel
Allemagne	KfW Bankengruppe	Jochen Meyer-Lohmann
Grèce	Ministère de l'économie et des finances	Katerina Alesta
Italie	Simest	Alessandra Mariani
Luxembourg	Lux-Development	Richard Schmid
Portugal	SOFID	João Real Pereira
Espagne	COFIDES	Fernando Aceña
Pays-Bas	PIDG	John Hodges



➔ 5. Liste des pays africains admissibles

- Angola
- Bénin
- Botswana
- Burkina
- Burundi
- Cameroun
- Cap-Vert
- Comores
- Congo Brazzaville
- Côte d'Ivoire
- Djibouti
- Érythrée
- Éthiopie
- Gabon
- Gambie
- Ghana
- Guinée équatoriale
- Guinée-Bissau
- Kenya
- Lesotho
- Liberia
- Madagascar
- Malawi
- Mali
- Maurice
- Mauritanie
- Mozambique
- Namibie
- Niger
- Nigeria
- Ouganda
- République centrafricaine
- République de Guinée
- République démocratique du Congo
- Rwanda
- Sao Tomé-et-Principe
- Sénégal
- Seychelles
- Sierra Leone
- Somalie
- Soudan
- Swaziland
- Tanzanie
- Tchad
- Togo
- Zambie
- Zimbabwe

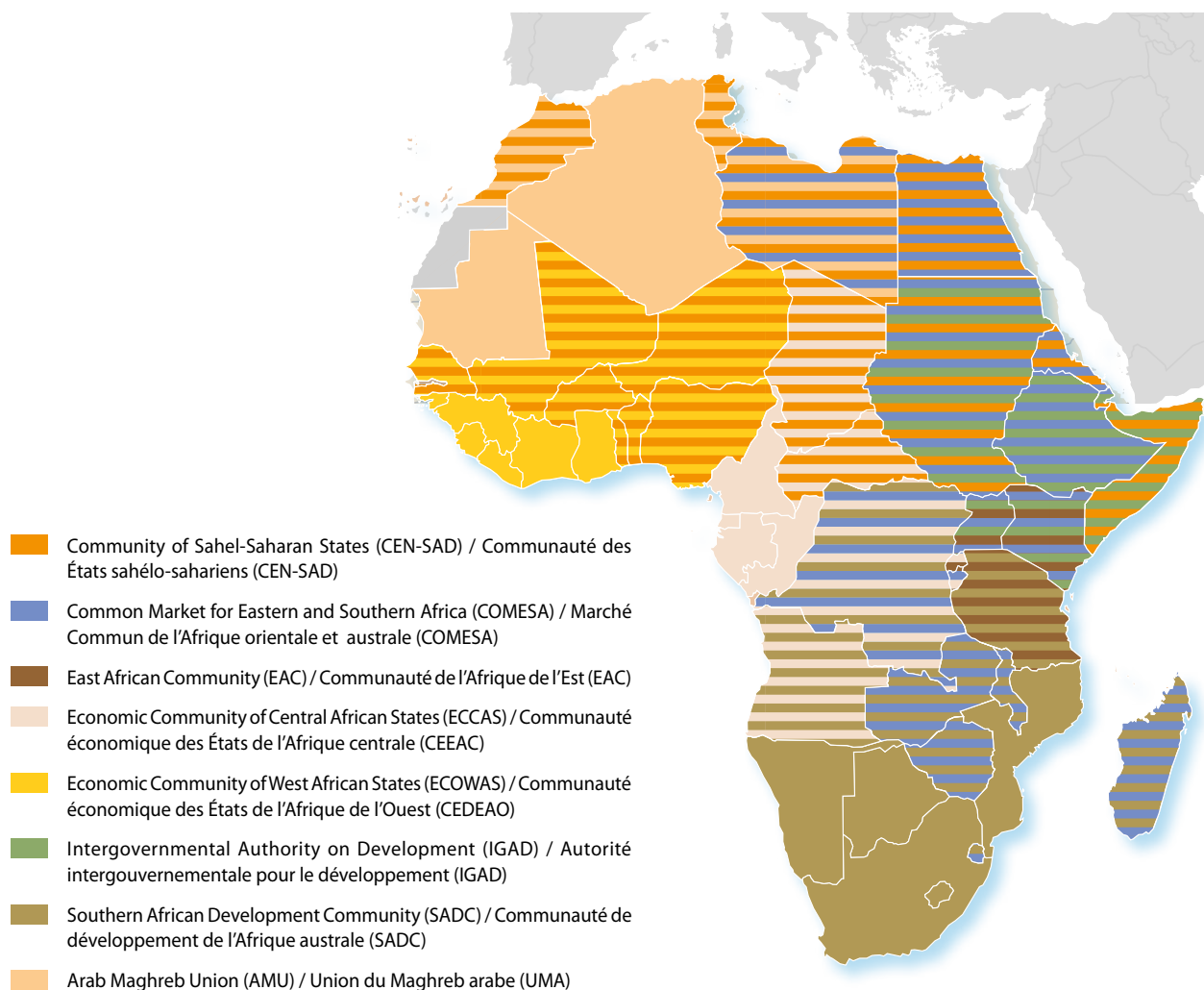
➔ 6. Communautés économiques régionales africaines

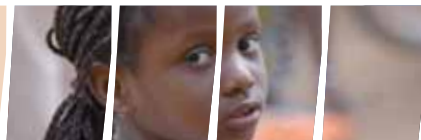
Les communautés économiques régionales, qui ont été établies afin de promouvoir l'intégration économique entre pays africains, coopèrent étroitement avec l'Union africaine et sa Commission pour faciliter l'harmonisation des politiques et l'élaboration et la mise en œuvre de l'ensemble des programmes de l'Union africaine. Ces communautés économiques régionales forment des socles économiques réunissant les États de diverses sous-régions ; on note toutefois

des chevauchements entre ces communautés, comme le montre la carte ci-dessous.

Un appui technique et logistique est proposé aux communautés régionales par diverses institutions spécialisées, telles que des pools énergétiques et des commissions de bassin hydrographique, pour la mise en œuvre de politiques et de projets dans le domaine des infrastructures.

Communautés économiques régionales africaines





Pays pouvant bénéficier d'une subvention du FFI et participation de ces pays aux CER

	CEN-SAD	COMESA	EAC	CEEAC	CEDEAO	SADC	UMA	IGAD
Angola				•		•		
Bénin	•				•			
Botswana						•		
Burkina	•				•			
Burundi		•	•	•				
Cameroun				•				
Cap-Vert					•			
Comores		•						
Congo Brazzaville				•				
Côte d'Ivoire					•			
Djibouti	•	•						•
Érythrée	•	•						
Éthiopie		•						•
Gabon				•				
Gambie	•				•			
Ghana					•			
Guinée-Bissau					•			
Guinée équatoriale				•				
Kenya		•	•					•
Lesotho						•		
Liberia					•			
Madagascar		•				•		
Malawi		•				•		
Mali	•				•			
Maurice		•				•		
Mauritanie							•	
Mozambique						•		
Namibie						•		
Niger	•				•			
Nigeria	•				•			
Ouganda		•	•					•
République centrafricaine	•			•				
République de Guinée					•			
République démocratique du Congo		•		•		•		
Rwanda		•	•					
Sao Tomé-et-Principe				•				
Sénégal	•				•			
Seychelles		•				•		
Sierra Leone					•			
Somalie	•							•
Soudan	•	•						•
Swaziland		•				•		
Tanzanie			•			•		
Tchad	•			•				
Togo	•				•			
Zambie		•				•		
Zimbabwe		•				•		

➔ 7. Liste des acronymes

A

AAD :	Agence autrichienne de développement
AFD :	Agence française de développement
ARREC :	Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la CEDEAO
ASE :	Agence spatiale européenne
AT :	Assistance technique

B

BAD :	Banque africaine de développement
BEI :	Banque européenne d'investissement
BI :	Bonification d'intérêts

C

CE :	Commission européenne
CER :	Communauté économique régionale
COFIDES :	Compañía Española de Financiación del Desarrollo
CTP :	Coût total du projet
CTPe :	Coût total estimé du projet
CUA :	Commission de l'Union africaine

D

DBSA :	Banque de développement de l'Afrique australe
DFID :	Ministère du développement international (Royaume-Uni)
DICOM :	Imagerie et communications numériques en médecine

E

EASSy :	Réseau de câbles sous-marins d'Afrique de l'Est
EDCF :	Fonds coréen de développement et de coopération économiques
EGL :	Énergie des grands lacs

F

FED :	Fonds européen de développement
FFI :	Fonds fiduciaire pour les infrastructures

G

GBF :	Groupe des bailleurs de fonds du FFI
-------	--------------------------------------

I

ICA :	Consortium pour les infrastructures en Afrique
IDA :	Association internationale de développement
IFD :	Institution de financement du développement

J

JICA :	Agence japonaise pour la coopération internationale
--------	---

K

KfW :	KfW Bankengruppe
-------	------------------

N

NAMPOWER :	Namibian Power
NELSAP :	Programme d'action subsidiaire des lacs équatoriaux du Nil
NEPAD :	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NWSC :	National Water and Sewerage Corporation

O

OeEB :	Oesterreichische Entwicklungsbank AG
OMD :	Objectifs du millénaire pour le développement
OMVG :	Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie
OMVS :	Organisation de mise en valeur du fleuve Sénégal

P

PGES :	Plan de gestion environnementale et sociale
PPTE :	Pays pauvres très endettés

R

RDC :	République démocratique du Congo
-------	----------------------------------

S

SADC :	Communauté de développement de l'Afrique australe
SAPP :	Pool énergétique d'Afrique australe
SD :	Subvention directe
SIMEST :	Società Italiana per le Imprese all'Estero
SNEL :	Société nationale d'électricité
SOFID :	Sociedade Para O Financiamento Do Desenvolvimento
SOGEM :	Société de gestion du barrage de Manantali

T

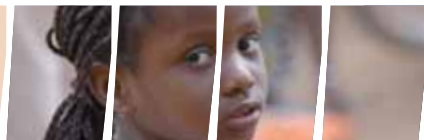
TIC :	Technologies de l'information et de la communication
-------	--

U

UA :	Union africaine
UE :	Union européenne

W

WAPP :	Pool d'énergie ouest-africain
WIOCC :	West Indian Ocean Cable Company Ltd



➔ 8. Contributions au rapport annuel et remerciements

Le secrétariat du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures a préparé ce rapport annuel avec l'aimable contribution des entités suivantes :

la Commission européenne

DEVCO
43, rue de la Loi
B-1049 Bruxelles

les instances gouvernementales du Grand-Duché de Luxembourg

Ministère des Affaires étrangères
Direction de la coopération au développement
6, rue de la Congrégation
L-1352 Luxembourg

Lux-Development

B.P. 2273
L-1022 Luxembourg

la société nationale ougandaise en charge de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

Plot 39, Jinja Road
P.O.BOX 7053,
Kampala, Ouganda

l'agence d'aménagement des routes de l'État zambien

Plot No. 33
Junction of Fairley and Government roads,
P. O. Box. 50003
Lusaka, Zambie

la KfW

Palmengartenstr. 5-9
D-60325 Francfort
Allemagne

l'Agence française de développement – AFD

5, rue Roland Barthes
F-75598 Paris Cedex 12
France

la Banque européenne d'investissement*

98-100, boulevard Konrad Adenauer
L-2950 Luxembourg

**La BEI, en tant que gestionnaire du FFI, en a établi les états financiers.*

Pour de plus amples informations, prière de contacter :

Secrétariat

Yves de Rosée

Chef du secrétariat

☎ (+352) 43 79 - 82968

✉ (+352) 43 79 - 64999

✉ y.derosee@bei.org

Anja Schorr

☎ (+352) 43 79 - 82970

✉ (+352) 43 79 - 64999

✉ a.schorr@bei.org

Banque européenne d'investissement

98 -100, boulevard Konrad Adenauer

L-2950 Luxembourg

☎ (+352) 43 79 - 1

✉ (+352) 43 77 04

www.eib.org/acp - ✉ info@eib.org



Union européenne Afrique
Fonds fiduciaire pour les infrastructures



Les articles et informations de ce rapport peuvent être reproduits librement, la BEI apprécierait toutefois une citation de la source et un envoi des coupures de presse.

© Photographies et illustrations : phototèque de la BEI

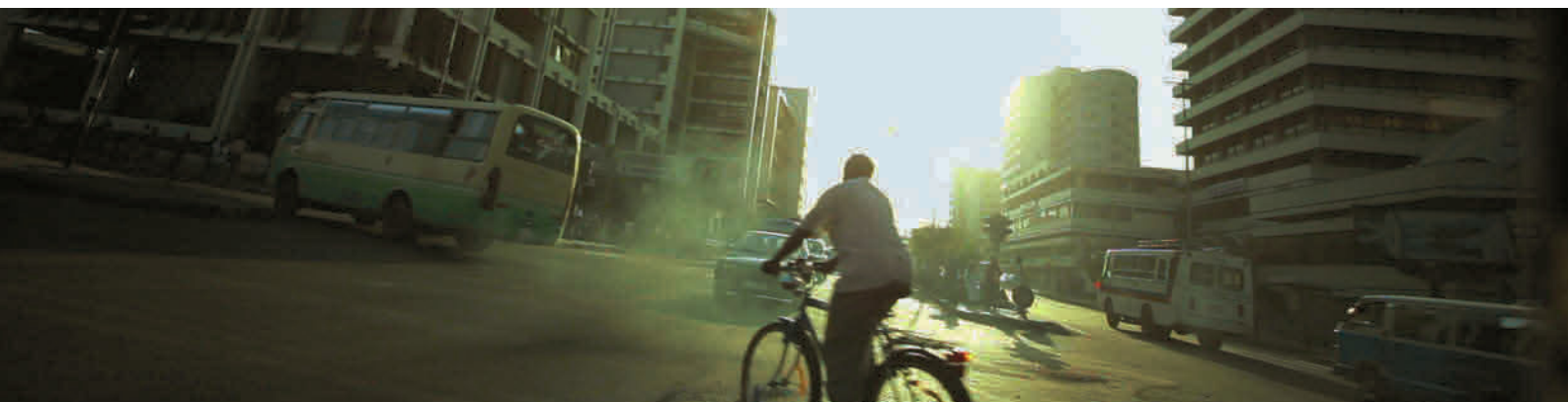
Mise en page : EIB GraphicTeam.

Imprimé par Imprimerie Jouve sur papier MagnoSatin, avec des encres à base d'huiles végétales. Le papier utilisé, certifié conformément aux règles du Forest Stewardship Council (FSC), est composé à 100 % de fibres vierges (dont au moins 50 % issues de bois provenant de forêts bien gérées).



Sources mixtes
Groupe de produits issu de forêts
bien gérées, de sources contrôlées
et de bois ou fibres recyclés
Cert no. BV-COC-856319
www.fsc.org
© 1996 Forest Stewardship Council

Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures • Rapport annuel 2010



Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement • Banque européenne d'investissement



Union européenne Afrique
Fonds fiduciaire pour les infrastructures

